

Monsieur Christophe Ferrari, Président de Grenoble Alpes Métropole,

Copie à

Madame Christine Garnier, Vice-présidente déléguée à l'habitat, au logement et à la politique foncière
Monsieur Yannick Ollivier, Vice-président délégué à l'aménagement du territoire, aux risques majeurs et au projet métropolitain,
Monsieur Yann Montagaburu, Vice-président délégué aux déplacements
Monsieur Ludovic Bustos Vice-président délégué aux espaces publics et à la voirie
Madame Marie José Salat, Vice-présidente déléguée à l'économie, l'industrie, le tourisme et le rayonnement
Monsieur Jérôme Dutroncy Vice-président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité
Monsieur Bertrand Spindler Vice-président délégué à l'énergie et à l'aménagement numérique
Madame Francie Megevand, Vice-présidente déléguée à la culture

Contribution au PLUi -territoire meylanais-

Malgré des difficultés de gouvernance, la participation des Meylanais à la construction du futur PLUi a été importante en 2017 jusqu'en Septembre dernier, notamment via le projet de Ville(Acte 2). Depuis, la situation politique (blocage institutionnel lié à une division au sein de l'ancienne majorité) a engendré des retards, et le travail amorcé par le projet de Ville Acte 2, dont la concertation a été assez fructueuse, n'a été suivi à ce jour ni du référentiel de Développement Durable, prévu, ni de la commission extra municipale qui devait concrétiser et préciser ses orientations. C'est d'autant plus regrettable que, nombreuses avaient été les associations, unions de quartier, et citoyen(ne)s meylanais, à contribuer aux orientations. Ayant participé aux différents groupes de travail citoyens, je peux affirmer que tou(te)s comptaient bien continuer à oeuvrer en ce sens...

Les bases démocratique du projet meylanais pour le PLUi sont donc la concertation « Projet de Ville acte 2 » transmis à la Métro au début de l'Automne dernier par l'ex-majorité. La concertation autour du projet de Ville été plutôt bien conduite en 2017 à Meylan, **pour autant elle est incomplète:** elle n'a malheureusement pas pu concerner tous les territoires en renouvellement urbain (ainsi, PLM, la Société Générale avenue de Verdun) ou bien, certaines pistes issues du travail d'ateliers de la concertation (ex: concernant le terrain Nord de la faculté de pharmacie et l'aménagement de l'avenue de Verdun) n'ont pas été présentées dans le rapport final : au total, les principaux terrains à enjeux du "coeur de Ville" ne font pas vraiment l'objet de préconisations. Plus globalement, il reste à concrétiser certaines intentions du projet de Ville.

Voici donc le sens de ma contribution, dont l'objectif est de compléter si possible, d'une part le travail commun réalisé dans le cadre du Projet de Ville2 et d'autre part, les contributions que j'ai moi- même effectuées dans d'autres cadres : Groupe politique municipal (en tant qu'élue écologiste membre du groupe AIMeylan concernant le PADD du PLUi et le PLH métropolitain : notre contribution de groupe politique, portée par A. Jammes et moi- même - avait été jointe par le Maire Damien Guiguet à la délibération de la Commune sur le PADD) ; ensuite à titre individuel, concernant les TVB (trames Vertes et bleues) au début de l'été ; enfin, dans le cadre associatif, les deux associations Meydia et Verts de Meylan ainsi qu' A. Jammes et Moi même ayant proposé à la Métropole, également au tout début de l'été, une contribution au Projet de Ville Acte2.

Après avoir assez succinctement rappelé les enjeux communaux, j'effectuerai donc autant que possible des propositions environnementales et urbanistiques concrètes et notamment via des OAP Trames Vertes et Bleues structurantes d'intérêt d'Agglomération,TVB locales, OAP Coeur de Ville et OAP Inovalée-béalières.

Cela représente au total une quarantaine de propositions, qui sont avant tout celles d'une habitante par ailleurs élue, et manqueront parfois, j'imagine, de technicité. Toutes sont a priori compatibles avec le PADD et ses trois orientations stratégiques

- lutter contre le changement climatique et engager la transition énergétique
- conforter le dynamisme économique du territoire au service de l'emploi
- renforcer la cohésion sociale territoriale.

I. Situation du territoire Meylanais

La principale difficulté pour le territoire communal est, à l'instar de beaucoup d'autres communes, la rareté du foncier et ses conflits d'usage: réaliser un nombre important de logements tout en maintenant la vocation écologique ainsi que la vocation économique du territoire, trois objectifs réaffirmés à la fois dans le SCoT et dans le PADD du PLUi, prend des allures de gageure.

1. Logements et mixité sociale : disons d'emblée que le nombre minimum de logements prévu par le SCoT est de 116 en moyenne par an, et qu'il convient de garder cette fourchette (et non pas 130). L'important retard meylanais en matière de logement social s'aggrave avec chaque construction de logements privés dans le diffus (dans le haut Meylan et l'Est résidentiel surtout) car le PLU actuel n'impose pas de logement social pour des lotissements ou immeubles inférieurs à 10 logements (chiffres des constructions autorisées 2017: 167 logements privés, 0 sociaux !): ce retard n'est donc comblé que dans le bas Meylan, où se rassemblent tous les quartiers d'habitat social. Lorsque la qualité est au rendez-vous, tout va bien: la première tranche des Béalières il y a 30 ans comprenait 50 % de logements sociaux, sans problèmes: c'était un des premiers écoquartiers de France, noyé dans la verdure. Cette richesse naturelle reste une chance pour nous tous. *Mais aujourd'hui la coupure sociale et urbaine s'aggrave entre le Nord et le Sud, et l'Est et l'Ouest de Meylan. Dans ce contexte, il faut comprendre que la question de la nature devient cruciale car c'est elle qui fonde depuis plus de 40 ans l'unité de la ville – aux quartiers par ailleurs disparates- ainsi que l'acceptabilité des constructions. A Meylan la cohésion sociale est inséparable de la question du cadre de vie et des espaces naturels en communs, et se focalise sur lui. Malheureusement le cadre de vie est aujourd'hui perçu comme menacé et, à juste titre, dégradé par les nouvelles constructions.*

2. La vocation économique du territoire, réaffirmée dans le SCoT, est en conflit avec certains programmes immobiliers de renouvellement urbain: ce conflit est patent sur le terrain de PLM (Schneider) au carrefour de l'avenue du Vercors/Verdun, vendu en toute discrétion par l'ex. Maire de Meylan MC Tardy à un promoteur immobilier alors que le terrain était classé en zone économique. Le projet de construction de logements sur une grande part de cette parcelle, projet qualitativement travaillé sur le plan environnemental (TVB) mais contesté en raison de sa densité jugée trop élevée, entre en concurrence avec des projets économiques d'entreprises meylanaises qui pourraient s'installer sur le site mais qui, si l'espace qu'on leur laisse n'est pas suffisant, s'implanteront à côté à Inovalée Montbonnot, hors de la Métropole. Il nous semble (c'est le sentiment général des élus et des citoyens ayant participé à la concertation) qu'il convient de ne pas brader les locaux économiques et de rester prudent dans l'autorisation des mutations urbaines. En effet:

-Si Le Tarmac (à l'Est de Meylan, Vers Orange) est une pépinière d'entreprises efficace et aujourd'hui déjà presque trop petite, les locaux pour la migration et le développement de ces entreprises manquent. Particulièrement, *les locaux de taille intermédiaire, et les espaces dédiés à un entrepreneuriat collaboratif et nomade.*

- Enfin, le renforcement des liens entre Inovalée, le CHU et le Domaine Universitaire, enjeu de la polarité Nord Est (sans oublier la partie Bonimontaine de Inovalée), exige des capacités foncières, immobilières, et logistiques (déplacements doux et rapides). Notons que la vallée du Grésivaudan se développe, ce qui n'est pas le cas de la branche Métropolitaine du Grésivaudan, qui pourtant est la plus proche du domaine universitaire. C'est assez illogique, on peut mieux faire.

3. Risques et enjeux environnementaux :

-Les risques d'inondations de l'Isère, les risques d'éboulements et de crues torrentielles de la Chartreuse, limitent les possibilités d'extension tandis que les nuisances élevées des circulations sur les grandes voiries : A41, avenue de Verdun, du Granier et du Vercors ...exigent des constructions en recul de ces nuisances et des corrections ou des protections naturelles telles que préconisées dans le PADD (voir nos amendements). Les Immeubles récents d'Inovalée sont parfois construits en zone de nuisance sonore et de pollution élevée, très près de l'A41 et des voiries d'accès à l'autoroute (ex : l'Odyssée, au Carrefour de l'av. du Taillefer/Vieux Chêne).

-L'entrée Ouest de Meylan (vers le centre Carrefour et la Carronnerie), situés dans la plaine en zone inondable est aussi une zone de pollution très élevée : Il serait extrêmement déraisonnable d'y bâtir des logements en négociant avec l'Etat un quelconque allègement du PPRi pour y construire 1000 logements comme le prévoyait le Projet de ville Acte 1 de Meylan..

De même, les risques d'inondations de la plaine rendent très contestable le projet de regroupement de *crèches communales dans l'ancienne école des Buclos située en zone inondable*.

-Soumis aux risques torrentiels et d'inondation de la plaine de l' Isere, le territoire Meylanais doit particulièrement veiller à **permettre une bonne pénétration des eaux de pluies** (par des noues, des espaces verts, et un coefficient de terre suffisant). Ces îlots de fraîcheur sont par ailleurs favorables à la biodiversité et tempèrent les îlots de chaleurs urbains en été, conformément à l'objectif de lutte contre le changement climatique du PADD. (voir doc.P.5)¹

Ces enjeux ayant été parfois mal pris en compte dans le PLU communal (urbanisation d'Inovalée), il convient d'apporter une la vigilance particulière à ces questions dans le PLUi et d'apporter des corrections au Renouveau Urbain d'Inovalée, qui a porté atteinte à l'intégrité des trames vertes et bleues.

II. Enjeux et propositions :

A. Renouveau urbain, sortir de la massification sans qualité

Depuis 2015, en deux ans, environ 900 logements ont été construits, et, entre 2015 et 2021, pas moins de 2000 logements devraient sortir de terre, ce qui, sur un total actuel de 8227 résidences principales à Meylan, constitue une mutation brutale sans précédent et pourtant sans planification d'ensemble.

Refaire le quart de la Ville, sans la moindre commodité, espace Vert, équipement, jeux pour enfants, est-ce imaginable ? A Meylan aujourd'hui hélas, oui...Mais cela doit être corrigé. Pour mémoire, les constructions de quartiers antérieures (Charlaix, Béalières, Buclos...) concernaient 3 à 4 fois moins de logements et mobilisaient pourtant de nouveaux équipements à chaque fois, sans massacrer les trames vertes et en créant des espaces verts communs...

L'urbanisation massive "sans qualité de vie" qui concerne le " Bas Meylan", est fortement contestée par les habitants de ces quartiers sud. Densification, constructions tout au bord des grandes voiries, coupes sombres dans les haies arborées et constructions sans commodités telles que locaux de réunion, espaces verts, jeux pour enfants, marque une régression importante à l'heure où il est question de renaturer la ville... Evidemment, le jeu politicien actuel consiste à faire croire que tout cela, c'est la Métropole qui l'a exigé... alors que le PLUi n'est pas terminé et **ne peut pas encore s'appliquer**.

Proposition 1 Générale : appliquer intégralement les objectifs du PADD et du PCAET à Meylan

L'enjeu pour les habitants de Meylan comme pour la Métropole est une exigence de qualité environnementale, articulant fermement PLUi et PCAET (Plan Climat Air Energie du Territoire), ce dernier correspondant à une stratégie de réduction des GES sur le territoire : stockage du carbone, maîtrise énergétique (consommation finale), production d'énergies renouvelables, réduction des polluants atmosphériques, évolution des réseaux énergétiques et adaptation au changement climatique (lutte contre la canicule, les érosions etc...). Le rôle de la nature arborée en Ville est ici essentielle. C'est la préconisation n°1 du projet de Ville2 meylanais concerté Quelques exemples concrets d'un PCAET : *systematiser les emplacements pour le covoiturage et la production énergétique, faire que l'on puisse ne pas utiliser sa voiture pour accompagner les enfants à l'école, ne pas construire en bordure de grands axes de circulation* [comme cela vient d'être fait au carrefour Taillefer-Vieux Chêne]. En effet, **une bande verte ou arborée de 20 à 50 mètres des grands axes permet de réduire considérablement la pollution** (2).

La Métropole, à travers son PADD, affirme des objectifs d'intérêt général essentiels : favoriser la

⁽¹⁾ Voir en annexe doc. *Role du vegetal en milieu urbain*

⁽²⁾ Source: APPA Hauts de France et ARS, dossier thématique sante environnement : végétation urbaine.

qualité de vie, économiser le foncier, privilégier le renouvellement urbain **et la requalification urbaine de qualité** (ex.p. 26 requalification urbaine de l'avenue de Verdun à Meylan...), maintenir les zones agricoles, **augmenter les espaces naturels et agricoles** (p76, p79 et p80). Il s'agit aussi de :

- **Réduire les nuisances** sonores et de la pollution de l'air (via «des épannelages dans la forme urbaine, évitant « l'effet canyon défavorable à la dispersion des polluants », ou encore en “rendant effectif le recul par rapport aux nuisances”
- Soutenir « l'implantation des fonctions de proximité ...telles que commerces, écoles, crèches...”(cf p 25 du PADD et p 4 de l'annexe de la délibération centralité de proximité),
- et « la volonté de faciliter les déplacements à pied ou à vélo au sein de ces centralités ».

A cet égard, le projet de regrouper des crèches dans l'ancienne école des buclos en Zone inondable est incohérent avec ces objectifs ; comme est incohérent le fait de ne pas privilégier aujourd'hui une scolarisation de proximité en maternelle et CP/CE1 pour les enfants des nouveaux ménages dans les constructions neuves (Inovallée+ Coeur de Ville = 2000 logements attendus, 900 déjà réalisés).

Proposition 2 : remplacer chaque arbre coupé ou détruit par l'urbanisation (cf Projet de Ville Acte 2). Les arbres abattus (dans inovallée par ex) devront être remplacés .

Propositions générales complétant le projet de ville Acte2

L'artificialisation des sols et l'absence d'espaces verts communs vont de pair : une distance entre immeubles bati insuffisante ne laisse pas d'espaces naturels extérieurs communs. A INOVallée, la porosité* des sols disparaît, les arbres et espaces Verts se réduisent comme peau de chagrin, et les immeubles sont collés les uns sur les autres (ce que reconnaît le projet de Ville2). **”Osons la ville perméable !” ***

Proposition 3 Renouvellement Urbain,TVB Eaux pluviales* : désimperméabiliser les sols (parkings, places), Inscrire en NC les bassins d'orage et noues, et dans le règlement du PLUi le principe de gest° intégrée des EP.

Proposition 4 : tenir compte de la hauteur des immeubles pour les règles de prospect. On ne peut mettre sur le même plan immeubles de 5 ou 6 étages et petits collectifs d'un ou deux étages. Le Proj. de ville Acte2 propose 15 m minimum : certes, mais il faut aussi augmenter ce chiffre en fonction de la taille de l'immeuble. De plus, à proximité des grands axes routiers, une bande verte ou arborée de 20 à 50 mètres est indispensable afin de réduire les pollutions (3). **La proposition est de passer au moins à 20 m pour ces cas de figure.**

Proposition 5 : prévenir les inondations et le réchauffement climatique en renforçant et augmentant sérieusement les trames Vertes et bleues qui devront avoir une largeur suffisante (ref18 m.min.), les noues, et le coefficient de pleine terre en accord avec le Proj.Ville2. **[cf Techni-cités n°309 Janvier 2018, et diapo en annexe (2) impact du végétal en ville²].*

Mixité sociale “en berne”, Cohésion sociale menacée :

- j'ai évoqué le fait que plus on construit de logements en diffus (dans le haut Meylan et le Charlaix à l'Est), plus il “faut” construire de logements sociaux dans le “Bas” Meylan, car le PLU actuel n'impose pas de logement social dans les opérations inférieure à 10 logements.

Proposition 6 : Le PLUi devra fixer une limite inférieure (ex.: pour 3 logements privés, un logement social s'impose, comme à St Egrève). Cf notre Amendement PADD.4**

- **Faute de lieux de convivialité de proximité**, depuis 2015 les habitants des nouveaux logements (ex aux Sources, Q. Buclos) se déploient là où ils peuvent. Mais ils n'ont rien à partager en échange. Certains Copro-priétaires voisins du quartier Buclos Grand Pré qui ont eu l'habitude d'ouvrir l'accès à leurs espaces verts et cheminements traversants, désormais, se sentent “envahis”- parce que les constructions nouvelles ne prévoient plus de commodités, ni de “communs”, et menacent de fermer leurs accès. Il faut des servitudes de passage, mais aussi un minimum de lieux

Proposition 7 : donc systématiser l'offre d'un minimum de cheminements piétons, d'espaces Verts et de jeux, de salles de reunion, dans les zones économiques en mutation et comprenant plusieurs centaines de logements: Inovallée, et Coeur de Ville. Par des outils règlementaires (emplacements réservés, OAP). Ce qui est en jeu, c'est le vivre ensemble à Meylan. (Cf aussi Voëu à la Métro concernant le DPUr à inovallée, présenté par la minorité, et adopté à l'unanimité du CM de Meylan) .

(3) Source: APPA Hauts de France et ARS, dossier thématique sante environnement : végétation urbaine

(4 **) voir annexes amend.PADD

(5) cf diapos page 5 : impact du vegetal en ville.

Enjeux métropolitains : la Trame Verte et bleue au départ du Massif Saint Eynard, jusqu'au bois et au lac de la Taillat et à l'Isere, non loin du Massif de Belledonne.



De G à Droite depuis Massif St Eynard: Torrent du Gamond, T.de Jaillères. Sous l'av. Verdun-7 Laux : parcs des Etangs, TVB Hermitage, coulée Verte Bealières

Une trame qui pourrait dépasser les coupures urbaines ?



Ouvrage de franchissement A 41



Ouvrage hydraulique Du torrent du Gamond



Ouvrage hydraulique Du torrent de Jaillères

(extrait du rapport de présentation du PLU 2012)

À MEYLAN LES TRAMES VERTES ET BLEUES - RUISSEAUX ET ARBRES OU RIPISYLVES - SONT AUSSI SOUVENT DES CHEMINS ET PISTES PIETONS-CYCLES POUR LES PROMENADES...

Ces trames sont vulnérables, il faut maintenir une certaine épaisseur et ne pas construire trop près . Ainsi la piste cyclable et chemin des béalières est une TVB : un beal arboré pour piétons et cycles.



Ruisseau et chemin Hermitage



Piste cycl. Buclos



Chemin de la Taillat



B. Enjeu pour l'agglomération des Trames Vertes (corridors écologiques) et Bleues (ruisseaux, mares, lac,) meylanaises

Rôle multifonctionnel des TVB :

Enjeu - « Environnement »: adaptation climatique, réduction des nuisances (pollution air, bruit) des inondations, limitation des émissions de gaz à effet de serre, maintien/renforcement de la biodiversité (" faisant lien" avec plusieurs communes).

-**Lien social et santé** (espaces de rencontres, de détente et cheminements piétons) ,

-**Economie** : bien être, loisir, tourisme, culture. Il s'agit d'un capital naturel durable.[1970-2000 : Meylan a constitué un patrimoine précieux pour la Métropole.]

- **Enjeux réglementaires:** le PLUi, en accord avec les évolutions législatives, doit intégrer maintenant ces enjeux dans les différents outils (règlement du PLUi, OAP, espaces constructibles/inconstructibles, ER (emplacements réservés), servitudes de passage ... floristique dans les zones à urbaniser, du paysage, de la lutte contre les pollutions (grandes voiries) est donc à regarder avec un soin particulier.

B1. Richesse du patrimoine naturel métropolitain Meylanais

Outre 6 ZNIEFF, 1 ENS, 1 site classé, Meylan compte plus d'une douzaine de parcs (sans compter le parc de l' Ile d' Amour), de multiples jardins familiaux ou partagés, de multiples mares, étangs, et de nombreux ruisseaux ou beals comme autant de trames Vertes et Bleues qui structurent la commune, depuis les flancs du Saint Eynard jusqu'à la Taillat et à l'Isere, mais aussi d' Est en Ouest: c'est cette situation géographique exceptionnelle qui relie, au delà de Meylan, la montagne à l' Isere et à ses berges, la montagne à la boucle de la Taillat et à Gières, mais aussi potentiellement, au massif de Belledonne, qu'il faut savoir apprécier.

Sans être des Znieff, les parcs de Meylan ont un intérêt faunistique ou floristique : les mares des parcs du Bachais, du Bruchet, des Etangs, des Cerisiers regorgent de plantes aquatiques, insectes et amphibiens, mais aussi d'oiseaux (troglodytes, héron cendré, mésange bleue chouette hulotte, pinson...etc... Le parc de Beriviere est classée par la LPO et comporte grande richesse végétale ou fruitière (arbustes à baies, magnolia, cèdre de l'atlas, cornouiller sureau, aubaine, néflier, cognassier...).

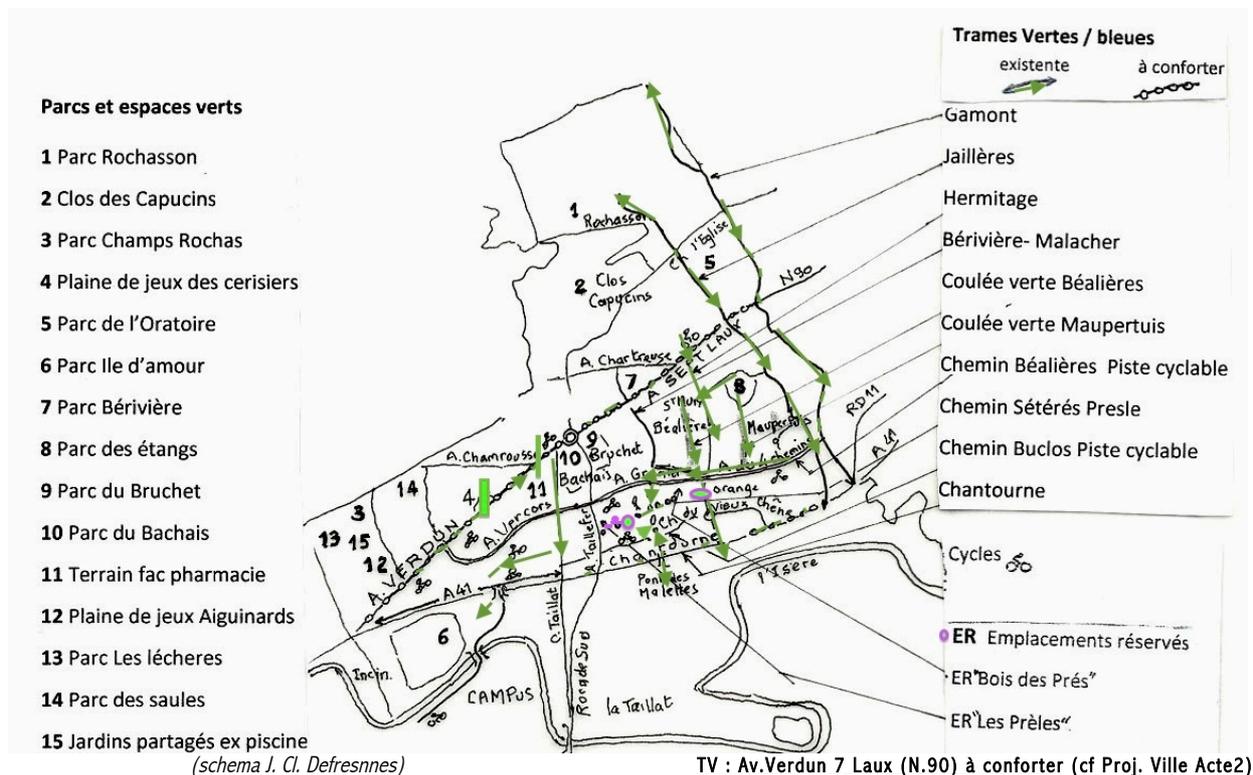
Richesse du patrimoine architectural et culturel, paysage et bâti : qu'il s'agisse du Clos des Capucins, du centre d'initiation à la nature de Rochasson, des maisons anciennes du village du haut Meylan ou du charlaix, ou du paysage (dégagements devant les château du Bachais , de Maupertuis..., trouées visuelles sur le grand paysage : Saint Eynard, Dent de Crolles, Belledonne..depuis les parcs publics), qu'il s'agisse de l'initiation à la flore ou à la faune (parc du Bachais, parc de Bérivière, Mare des Cerisiers) ou des traces vivantes de l'histoire de la culture du chanvre dans le quartier des bealières à Meylan... , e patrimoine est un ensemble multi-culturel et multi-sensoriel dont l'emblème pourrait être le sentier de « la grande traverse » de Meylan, vaste cheminement culturel historique et environnemental, où se croisent petits et grands dans les ballades de détente, d'art et de culture.

Nota: La richesse patrimoniale, forte, (habitat de caractère, paysage..., fontaines, fermes) ne peut être entièrement relevée ici: [je renvoie au rapport de présentation du PLU de Meylan](#) .

B2. corridors écologiques, cheminements doux et lieux de convivialité à (ré)inscrire dans les documents d'urbanisme

Proposition 7. Confirmer tous les parcs et jardins de Meylan dans leur vocation non urbanisable (zones NC, N, EBC..) en raison de leur rôle : maillons TVB, et contre les inondations, convivialité)-de même que tous les Jardins familiaux ou partagés (y compris Bachais, chaumetièrre, Charlaix, Ayguinards, Piat.. Meylan compte 15 parcs au moins qui parfois –oubli ou intention - ne figurent plus sur certains documents officiels de la commune...cf liste\$carte p.7.

Proposition 8. Créer une OAP pour les grandes trames vertes et bleues d'enjeu Métropolitain : (cf page suivante). Il s'agit des 5 trames verticales essentielles identifiées dans la carte du Proj.de Ville: (cf annexes P.21) N/S: 1.Gamond- 2.Jaillères-av Chamechaude ; 3. Hermitage Chamechaude (Taillat); 4. Béalières- 5.Bérivière-Malacher-taillat. On ajouter les 5 trames Est Ouest (**)_reliant les communes proches ou les trames verticales entre elles, présentes en partie dans le Projet de ville2-(**)E/O:1). Verdun-7 Laux: (cf ProjVille, enjeux requalif° dans PADD);2). Parc Etangs et Hermitage-coulée V.Bealières-Parc Bruchet (cf projV); Pistes cyclables arborées Est Ouest avec présence de noues et reliant les quartiers (3) : Chemin- Béalières(prjV)-Bruchet–Ch Taillat-Buclos- Ile d'Amour; 4). Trames reliant en plusieurs endroits les chemins et Torrents de Jaillères et du Gamond, dans le haut Meylan (via le Boutet et Montlivet..), le Centre (de l' Hermitage au cimetiere du Gamond...) et le Bas de Meylan. 5) TV le long des chantournes Bd des Alpes, et le long de l' Isere (Lien Sablons, Gieres et Gresivaudan).



P.8: CARTE DES PARCS et TRAMES VERTES ET BLEUES STRUCTURANTES A CONFORTER(*).

1. Trames structurantes Verticales:

Ces trames relient la montagne à la boucle de la Taillât, à l'isère et à Gières et potentiellement au massif de Belledonne. Il s'agit des bois et ripisylves des torrents et ruisseaux du Gamond, de Jaillères, de l'hermitage (trames verticales) jusqu'à la plaine et au lac de la Taillât.

En effet, 3 ouvrages de franchissement de l'A41 existent, dont deux ponts qu'il faudrait aménager (engazonner un coté par exemple, et sécuriser les bords) : ces ponts sont celui de Malacher (vers Lac et Bois Taillat) et des Pépinières depuis la ZAC buclos qui relie la ville au parc de l'ile d'amour, lui même équipé d'un tunnel de franchissement de la rocade à sécuriser (engazonner...).

voir carte (extrait du rapport représentation du PLU-2014 Meylan).



Ouvrage de franchissement A 41



Ouvrage hydraulique Du torrent du Gamond



Ouvrage hydraulique Du torrent de Jaillères

Diapo 1 p.7

*Pour mémoire la carte issue de la concertation Projet de Ville Acte2 figure dans l'annexe2

Détails de la Proposition 8: 1. Consolider les grandes TVB d'enjeu Métropolitain Chartreuse -Meylan-Taillat- Ile d'Amour- Isere- Belledonne et confirmer le lac de la Taillat dans son rôle un rôle d'agrément, d'observation faunistique plus vaste...Renforcer les EBC de la Taillat, **et la qualité écologique de la plaine agricole.**



diapo2 à 5 (p.8)

Boucle de la Taillat à Meylan bordée par l'Isère, proche des Bois de Murianette, et à droite clos des Capucins aux pieds du St Eynard



Ex. Trames Vertes Meylanaïses structurantes à consolider : à gauche, chemin de Malacher, prolongement de la TVB de Beriviere (bealières), dont le pont passe au dessus de l'auroroute et rejoint les bosquets et bois de la taillat. Ne figure pas le pont des pépinière+ à l'ouest qui relie le quartier des Buclos au Parc de l'Ile d' Amour, lui même relié à la taillat par des ouvrages sous l'autoroute A41. On voit aussi la trame verte vertical du chemin de terre qui longe M4. A droite : chemin de la taillat, qui longe le parc du Bachais.

.8.2. Cette OAP spécifique devrait permettre de renforcer les TVB de Meylan, en raison de leur richesse mais aussi de leur fragilité: ce patrimoine assez exceptionnel doit être entretenu, les constructions doivent laisser un espace de vie et de renouvellement suffisant à la végétation, à la flore et à la faune (18 à 20 m minimum par exemple). Une OAP TVB a, comme évoqué précédemment, différentes fonctions : environnement, lien social, santé, économie...Lorsqu'elles sont très sollicitées (cheminements, pistes cyclables), il convient d'adapter et de penser l'entretien des TVB : les coupes d'arbres seront par exemple compensées en fonction de leur usage : arbres d'essences efficaces pour améliorer la qualité de l'air en été, mais accompagnées d'autres essences aptes à filtrer les particules fines en hiver (par ex...); La liste des trames meylanaïses structurantes (11) est proposée p.7, d'autres la complètent.

8.3.Le plus grand potentiel de TVB structurantes se situe à l'Est de Meylan (Charlaix-Maupertuis, Bealières- Inovallée). C'est aussi au Sud-Est que le renouvellement urbain s'effectue - hélas- avec le moins de précaution, de prise en compte, de la richesse existante.

Proposition 9 Il est donc essentiel de confirmer réglementairement (Z.NC,EBC,ER) le statut des TVB : ruisseaux, Beal, bois, ripisylves, haies arborées, étangs, cheminements piétons, et d'améliorer les espaces de convivialité et les aménités de la zone. **Il s'agit d'abord des TVB Structurantes , cf P6 et p.7.:**

- 1. la TVB du **torrent du Gamond** en limite de Meylan a une bonne connection latérale quoiqu'incomplète sur la commune voisine, mais se perd malheureusement dans le bas de Montbonnot.

- 2. TVB du **torrent de Jaillère** est comme son nom l'indique une trame bleue ; c'est aussi une trame verte

débouchant sur le magnifique parc des étangs (Maupertuis); il s'effiloche ensuite chemin de Maupertuis, mais, fort heureusement, est connecté latéralement à des espaces boisés et/ou naturels à classer en zone non constructible (EBC). Cette connection latérale s'effectue avec l' espace boisé des béalières au nord de la « coulée verte *», via l' EBC de Saint Murry, et au sud de coulée verte (via « la grande traverse » qui passe par le parc des étangs, puis le chemin piéton bordé d'arbres juste au dessus du passage de la teille). Cette connection latérale avec l'espace boisé (qui ne figure pas dans le PLU 2012 modifié 2014) doit être inscrite dans le PLUi. *CF Carte p.12*

• 3. TVB du ruisseau et chemin de L' hermitage (TVB verticale essentielle) :

Né dans le haut Meylan, ce ruisseau qui se jette dans la Grande chantourne est aussi un chemin (très ancien qui autrefois rejoignait l'ermitage du Saint Eynard et , sous le nom de Charrier d'enfer menait jusqu'au bac sur l'Isère pour accéder au port royal de Gières). Le SIPAVAG note l' interet faunistique et floristique du chemin de l'Hermitage “maillon essentiel des corridors écologiques”.

Situation: le parc des étangs est bordé par deux torrents ou ruisseaux : Jaillères (vers le Charlaix), et l'hermitage (côté Béalières). Ce dernier longe tout l'Est du quartier, et rejoint Le grand espace Boisé en bas de Meylan à proximité d'orange Lab. au bord de l' avenue de Chamechaude.

• Prop. 10 Sa fonction essentielle de TVB doit être « sanctuarisée » dans le PLUi (par un EBC...) comme la TVB Jaillères. En effet, c'est le ruisseau de l'hermitage et non le torrent de jaillère qui fait la jonction avec la trame et l' EBC avenue de Chamechaude vers Orange Lab. Cette TVB a été actée lors de la concertation projet de Ville acte 2* (*à retrouver ds Annexes2)

Les trames à consolider .

• Prop. 11. - de part et d'autre de l'avenue de Chamechaude et vers Rolls Royce: l'environnement immédiat est caractérisé par la proximité de l'autoroute en même temps que la richesse d'une végétation exceptionnelle classée en EBC , tant du côté d'Orange Labs que de Rolls Royces-... Les parkings boisée de l'ex M4 sont des traces de la conception “vertueuse “ de l'aménagement remarqué de la ZIRST à ses débuts, que l'urbanisation actuelle n'a de cesse de brader. L'occasion est donnée de pratiquer un renouvellement urbain durable, en protégeant ces espaces verts, les ruisseaux de part et d'autre de l'avenue de Chamechaude et au nord de l'avenue de Chamechaude, de maintenir une haie d'arbres pour filtrer les polluants routiers... Enfin, les cheminements piétons-cycles de l'avenue de Chamechaude, reliant Orange (et ensuite jusqu'à Monbonnot), méritent largement d'être améliorés. Le défi sera- t il relevé?

• Prop. 12. Le Beal bordé d'arbres (TVB) du chemin de Bérivière jusqu'au chemin de Malacher : cette trame verte essentielle pour le projet de ville (et signalée comme telle) est pourtant très fragilisée, beaucoup d'arbres ont été abattus. Elle est à renforcer et aménager, Chemin de Malacher, et aux abords de la place des Tuileaux.

Rappel: la TVB Malacher est susceptible d'emjamber l' A 41 via le pont de Malacher, pour gagner la plaine Boisée de la Taillat. Cf diapo Page 8.

2.Trames structurantes Horizontales(Est/Ouest) :

Elles sont d'autant plus intéressantes –et nécessaires- qu'elles relient certaines trames verticales qui viennent d'être évoquées, et remplissent le rôle multifonctionnel essentiel (environnemental, social, économique..) défini précédemment. Elles sont potentiellement menacées, comme les TVB d'Inovalée, par le renouvellement urbain. D'où la nécessité de les répertorier, entretenir, conforter. Nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller ainsi un capital précieux.

TVB “actée” lors de la concertation Projet de Ville2

-■ La connection Maupertuis-Hermitage- Coulée-Verte des Béalières à confirmer ensuite entre coulee verte et parcs bruchet Bachais

-■ La trame latérale et cyclable structurante Est-Ouest (et bordées par intermittence de ruisseaux ou Beals): Au départ de Meylan Est (av.des 4 Chemins) et du chemin des Béalières (TVB cyclable reconnue) , cette piste piétons-cycles et TVB longe les parcs Buchet bachais ; elle rejoint ensuite :

-le chemin de la taillât, puis le bas des buclos : elle plonge au sud pour longer ensuite le nord du gymnase des Buclos, puis le sud du collège des Buclo), jusqu'à l'avenue de Verdun... .

la deuxième partie de cette trame est très utilisée par les habitants Charlaix Bealières et salariés d'inovallée ainsi que par

les jeunes scolarisés au Collège des buclos, les meylanais pratiquant un sport au gymnase des Buclos, les cyclistes, car elle permet de rejoindre l'avenue de Verdun et ses débouchés (grands commerce, Grenoble). Pour autant, elle ne figure pas vraiment dans les trames du projet de ville acte 2 (évidence?). D'où la proposition suivante

• **Prop. 13 et 14** Renforcer et entretenir la tvb cyclable bealières-4 chemins- buclos jusqu'à Verdun , surtout si elle devient "autoroute" à vélos d'agglomération !). **Il s'agit d'une TV multifonctionnelle** (environnement, convivialité, déplacements doux) où coexistent piétons et cycles

• Maintenir les ilots de fraîcheur est essentiel, ainsi que les noues existantes et laisser de la porosité au sol. Pour que les bois demeurent, il faut que l'épaisseur de la trame soit suffisante.

- Appliquer la préconisation du projet de ville Acte 2 concerté: tout arbre coupé doit être remplacé.

- Inscrire cette TV(B) latérale structurante au PLUI

• **Prop. 15** Reconstituer la trame Verte Avenue de Verdun, dont la requalification est prévue dans le PADD. Cette Trame est "actée" au projet de Ville2 concerté. Les enjeux sont multifonctionnels: piste cyclable et piétons, environnement (bruit, circulation, rafraîchissement), circulation apaisée, traitement de la coupure urbaine, relier les deux côtés de l'avenue et les futurs "quartiers". Ces constructions devront désimperméabiliser les sols, maintenir ou augmenter les noues, créer du "commun" et un accès à du service (petit commerce).

Ne figurant pas tel quel dans le Projet de Ville Acte 2 mais en partie dans des documents antérieurs communaux :

• **Prop. 16** Inscrire au PLUI et Renforcer la tvb cyclable le long de l'avenue du Granier puis du vercors côté Mairie puis côté Buclos (sous l'avenue du Vercors jusqu'à l'avenue de Verdun)

• conforter les piste cyclables et piétons arborée le long de l'avenue du vercors de grand-pré et buclos

• **Prop. 17** Inscrire au PLUI et Renforcer la tvb piétons-cycles le long du chemin du Vieux Chène

Cette trame est à consolider, car l'urbanisation d'Inovalée l'a fragilisée (- Appliquer la préconisation du projet de ville Acte 2 concerté: tout arbre coupé doit être remplacé.)

• **Prop. 18** Inscrire au PLUI et Renforcer la Trame Est -Ouest en bordure de l'autoroute et des chantournes bd des Alpes

N'ayant pas d'existence officielle communale antérieurement :

- **Prop.19.** Travailler avec Corenc et La Tronche les TVB de l'entrée Ouest : Ile D'Amour-Sablons, Parc/trame Doyen Gosse, Centre Theologique, Lechères, Hauts de Corenc, ch.Oiseaux,Sayettes, Revirée

• **Prop. 20-** TVB Est de Meylan (Voir autre trames, p. 18-19. Ces trames existent partiellement officiellement et sont à travailler).

A noter : Les autres TVB d'intérêt communal et de quartier seront abordées dans les OAP R.U (renouvellement urbain): Inovalée Bealières et Coeur de Ville.

C). Orientations d'aménagement (OAP) pour le Renouvellement Urbain :

Le renouvellement urbain doit impliquer un effort de requalification urbaine, avec :

- de forts enjeux environnementaux : réduction des GES, maîtrise énergétique, stockage du carbone, réduction des nuisances sonores et de la pollution de l'air, et (cf PADD) des espaces pour les déplacements "doux"(transports en commun, parking co-voiturage, pistes cyclables) et pour la bonne gestion des risques d'inondation... , et "augmentation" (sic) des espaces naturels..

- un accent sur l'accès aux services (soutien à « l'implantation des fonctions de proximité ...telles que commerces, écoles, crèches... »(-cf p 25 du PADD et p 4 de l'annexe de la délibération centralité de proximité), - et « la volonté de faciliter les déplacements à pied ou à vélo au sein de ces centralités ».)

La question de l'accès aux services et à des espace communs de détente (tels que jeux pour enfants) vaut évidemment pour toutes les opérations de Renouvellement urbain. Cela est d'autant plus vrai que le nombre de logements prévus est important. Il n'est pas imaginable de laisser construire 2000 logements sans ces commodités. Le bon développement enfants exige des espaces de jeu sécurisés rapprochés tandis que le développement environnementalement soutenable demande que l'on puisse amener à pied ses enfants à l'école. La présence d'une ou deux salle de réunion par quartier s'impose aussi. Celle de commerce de proximité également. Il s'agit de préconisations du PADD.

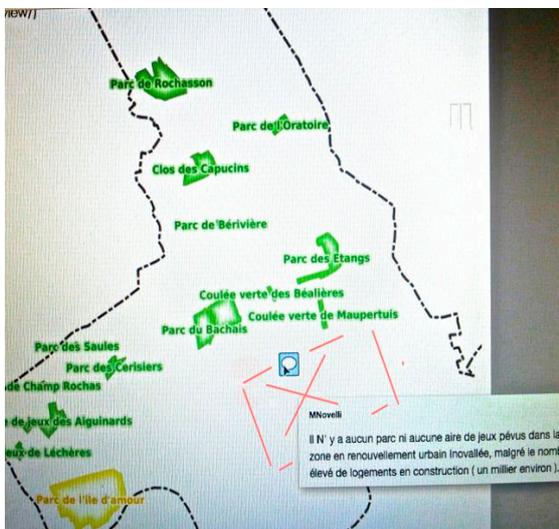
Proposition N° 21 Tout grand quartier (comprenant plusieurs centaines de logements) devra être doté d'espace de rencontre de plein air (jeux, espaces verts, chemins piétons) et fermé (salles de réunions). Cette obligation, de part son caractère indispensable, devra concerner les espaces déjà construits (via acquisition, dpu,ctc..).

Proposition n° 22 : les OAP appliqueront intégralement les objectifs du PADD du PLUi et du PCAET à Meylan

Résumé des quelques propositions effectuées pour un règlement de PLUi Meylan :

- Rappel :** 1- compte tenu du rôle essentiel que joue la nature , effectuer un schéma des TVB multifonctionnelles à protéger , incluant le cheminements doux
- 2. Ne pas construire en bordure de grands axes de circulation ou requalifier l'avenue (arbres) afin de rendre effectif « le recul par rapport aux nuisances (PADD)
- 3. Remplacer chaque arbre coupé ou détruit par l'urbanisation (Projet de Ville Acte 2)
- 4. Désimperméabiliser les sols (parkings, places), Inscrire en NC les bassins d'orage et noues, et dans le règlement du PLUi le principe de gestion intégrée des EP.
- 5. Tenir compte de la hauteur des immeubles pour les règles de prospect. De plus, à proximité des grands axes routiers, une bande verte ou arborée de 20 à 50 mètres est indispensable afin de réduire les pollutions (3). La proposition est de passer à au moins 20 m pour ces cas de figure.
- 6. Prévenir les inondations et le réchauffement climatique en renforçant et augmentant les trames Vertes et bleues qui devront avoir une largeur suffisante (ref 18 m.min.), les noues, et le coefficient de pleine terre (voir Proj Ville2).
- 7. Acces aux services, mixité fonctionnelle : Il faut systématiquement recréer un minimum de cheminements piétons, d'espaces Verts et de jeux, de salles de réunion, dans les zones économiques en mutation comprenant plusieurs centaines de logements (Inovallée, et Coeur de Ville, par des outils règlementaires (emplacements reserves, OAP...). **Et déjà, conforter celles qui existent !**
Cf aussi Voeu à la Métro concernant le DPU à inovallée, présenté par la minorité, et adopté à l'unanimité du CM de Meylan)

Carte des parcs existants (PLU 2012 et 2014)
Aucun espace Vert public à Inovallée



Carte des Locaux de réunion (ronds rouges) et Cheminements (en pointillé)
[proj Ville2. 2017] aucun existence dans inovallée et le "coeur de ville"

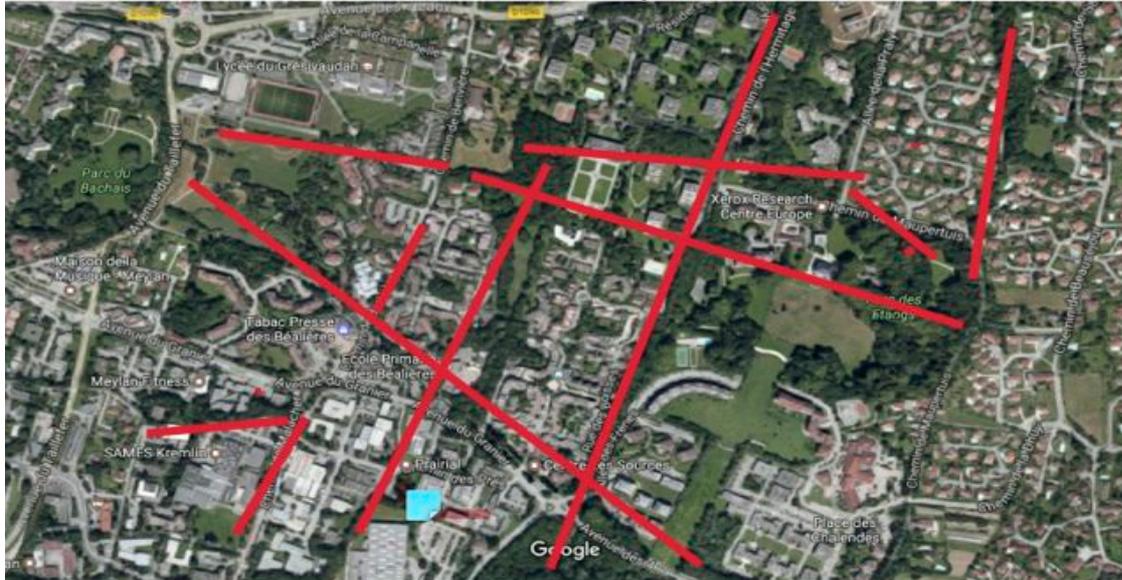


- diapos 6
- Cheminements doux existants à préserver
 - > Connexions piétonnes à apaiser/valoriser
 - Espaces de convivialité à préserver
 - Espaces de convivialité à créer
 - Locaux disponibles à la réservation (associations, unions de quartiers...)

Diapo 7

Inovallée : Un millier de logements sans espaces verts ou de jeux partagés, sans un local de reunion... Les autorités peuvent mobiliser leur droit de préemption pour remédier à cela, mais il est important que les préconisations du PLUI de la métropole soient claires et incitatives sur ce point.

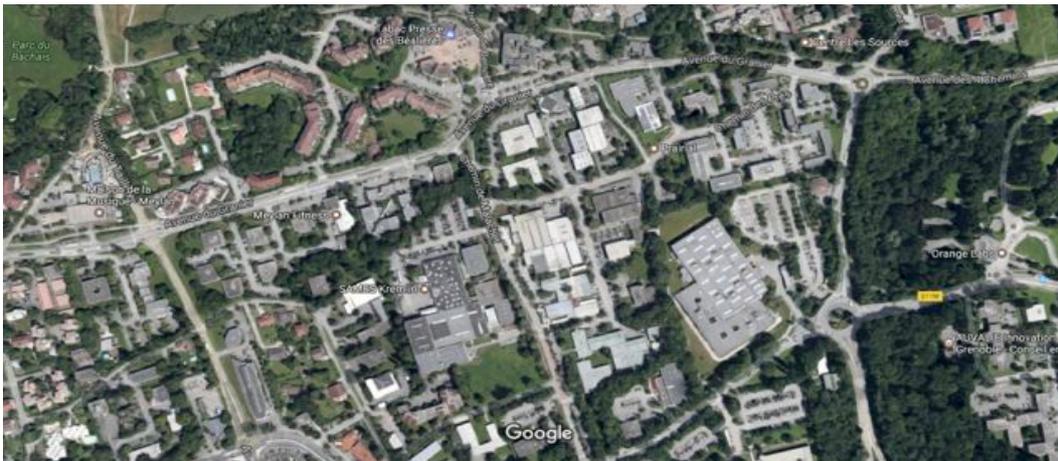
Béalières1/Inovalée2 : des TVB et espaces collectifs nature à restituer



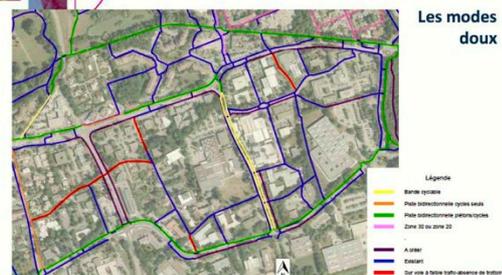
(diapo 8 et 9)

Les Béalières : en rouge le schéma des TVB structurantes verticales et horizontales (reliant les trames N/S et 3 parcs + 2 coulées Vertes). On aperçoit sous l'avenue du Granier (au sud) au dessus de l'ex usine M4 un espace Vert d'Inovalée marqué par un carré bleu clair: cet espace d'intérêt public, parking boisé, est à marquer au PLUi d'un ER.

Au centre, la coulée verte des béalières, qui se prolonge au sud par la TV qui longe M4. A Droite, Maupertuis et la TVB Jaillere. Entre les deux: la TVB du chemin et du ruisseau de l' Hermitage qui débouche sur l'avenue de Chamechaude. A gauche, Malacher, une TVB à conforter, mais qui peut faire jonction avec celle de la plaine de la TAILLAT, en enherbant le pont...



Inovalée: on voit à droite les Trames Vertes de part et d'autre de l'avenue de Chamechaude (en direction de l'A 42), et l'usine M4 et son parking, elle aussi bordée de TV à conforter. La seule grosse trame verte est la trame boisée d'orange lab., **Pour le reste, la différence est frappante avec les espaces verts des Béalières.** Pourtant, les TVB existaient ainsi que les nombreux petits espaces verts (exemple ci dessous : "les Grands Ateliers" au Nord d'Inovalée, ou encore, ci dessus les parkings boisés d'M4). L'urbanisation actuelle a imperméabilisé les sols et supprimé les espaces verts, il importe de rendre de la perméabilité au sols et aux parcelles, et de sauver et conforter les TVB existantes



Les grands Ateliers, espaces conviviaux : menacés eux aussi ? Cheminements piétons-cycles d'Inovalée : des manques (pas d'horizontalité)- Diapo 11

Inovallée :

Le renouvellement urbain a été effectué sans plan d'ensemble, et seule la partie Malacher Nord a fait l'objet d'un projet d'aménagement.

Prop.23 Il convient pour ces raisons de mettre en place **une OAP Inovallee**, correspondant aux objectifs du PADD et de la concertation Projet de Ville acte 2 et s'inspirant des Orientations d'aménagement(OAP) pour le Renouvellement Urbain résumés dans le paragraphe précédent. **Préconisations 21 et 22** En effet, le renouvellement urbain n'est pas achevé, le PLUi peut réserver des emplacements d'utilité publique, proposer des servitudes de passage, préempter un espace ou un local lors d'une mutation.

- Espaces Verts et TVB, cheminements piétons-cycles d'Inovallée... :

Inovallée Est : La TVB historique se raréfie, un (seul) espace Vert au centre-sud (à protéger: ER)

Je ne reviens pas sur les grandes TVB structurantes verticales commentées p. 7 à 9, et qui sont essentielles.

- Outre la trame de Malacher (trame structurante mais fragile, à conforter), la TVB principale de Meylan borde l'Est de l'avenue de Chamechaude. En réalité, cette avenue est bordée de deux beals / TVB certes d'inégale importance: si la TVB la plus à l'Est est une grande TVB structurante de Meylan incluant un EBC (au demeurant sous dimensionné), la tvb "d'en face" (côte Decibeldonne) ne constitue pas moins une TVB reliant la trame de l'hermitage à la trame sud de la commune.
- **Prop.24:** Inscrire ces deux TVB (av. De chamechaude) au PLUi
- **Prop.25:** Un beal « latéral » et une trame verte relie la trame verte du parking de haut de « M4 »(decibeldonne) au parking dans les bois à proximité de Aries et du parking Nord de M4: Cette trame verte et bleue laterale (E/O) est aussi un petit cheminement piéton. *****Si L'ER est proposé dans la carte des enjeux, la trame (TVB) ne l'est pas. L'inscrire au PLUi.



Diap.14

Diapo 12: A gauche: parking proche d'Aries et de M4 Nord. En Bas à droite (14), chemin longeant le RIE(restaurant) et reliant le cheminTVB qui longe M.4. (+Diapo13 En haut à droite : parkink Aries avec vu sur constructions Inovallée Nord).

-25-a). placer un ER (emplacement réservé) sur la trame verte (continuités écologique). Le parking « Aries » est à la convergence de 2 Beal.

-Prop.25-b). Etant donné la réduction des espaces naturels depuis l'urbanisation d'Inovallée, et l'absence de terrain naturel de convivialité, il me semble important d'inscrire en ER une partie de ce parking boisé. L'urbanisation est en effet importante le long de l'avenue du Granier et du chemin des près entre l' av. de Chamechaude et le chemin de Malacher, aucun espace vert collectif n'est prévu

Un cheminement Est-Ouest piétons (et en partie cycles) et trois trames vertes à inoallée :



diapo16

:*DIAPO 15- (cercle bleu au milieu): ER possible? Diapo16 Parking école Béalières: en face l'arrivée du chemin longeant M4 dt la trame verte se déploie plus loin*

Un des rares cheminement piéton et trame verte Est /Ouest du Sud d'INOVALEE - TV à inscrire au PLUi

En rouge le trace du cheminement et TV (sur 2/3) constitué du chemin des seteres du dessous (à gauche) puis (en passant par les presles) du chemin longeant Sames Kremlin M4 (à droite) en passant à proximité des tempologis, jusqu'à malacher Puis le chemin longeant M4 et remontant jusqu'à l'avenue du granier.

Prop.26

Le chemin en terre qui longe M4 (à droite de la diapo) et remonte jusqu'à l'avenue du Granier (voir diapo 8 et 9 p. 12) est un espace nature et une trame verte verticale, un des derniers vestiges naturel public rescapé à « sanctuariser ». L'inscrire au PLUi.

- **Un chemin latéral et sa trame verte relie le chemin de Malacher et le chemin longeant M4** : ce chemin longe brièvement le mur nord du Restaurant d'entreprise O'Chene avant de rejoindre le chemin de M4 ». Il s'agit du début d'une trame latérale nature qui, avec son prolongement vers l'ouest (voir note suivante) constitue l'un des très rare cheminement latéral d'inoallée, (Il n'y a pratiquement pas de cheminement piéton-cycle horizontal (Est Ouest) à Inoallée. CF diapo 11 P.12.).

Prop.27 Il faut inscrire au PLUi ce chemin et sa trame verte (voir le trace total sur la diapo 15) et marquer la jonction avec le chemin de terre qui longe M4.

▪ Inoallée Centre et Ouest:

- **Ce cheminement doux et transversal et sa trame verte constituent donc une des rares trame latérale piétonne vers l'ouest** : il longe le sud de Sames Kremlin, puis les habitations tempologis, et rejoint -via les prés- le chemin des Seterres du Dessous.

Prop.28°29

- inscrire ces trames vertes comme élément de corridors écologiques de loisir et de convivialité, flécher et inscrire les cheminements piétons, protéger et renforcer la trame verte fragile le long de SAMES Kremlin.
- Améliorer et inscrire les chemins piétons débouchant sur l'avenue du granier (Diapos 18 et 19).

Prop.30 Placer un ER pour espace vert à proximité des tempologis, afin d'offrir un espace loisir pour les nombreux habitants (existants et à venir) du Sud d'inoallée (carrefour vieux chêne, Taillefer, Tempologis, chemin des prés. —cf diapo 8 P.12 .

Prop.31. Inoallée Sud: La trame verte latérale (chemin du vieux chêne) a été mise à mal et des arbres abattus. Il s'agit d'une **trame à reconstruire**.

Prop.32 Prévoir de mobiliser le DPU pour acheter un local de réunion à l'occasion d'une mutation.

Prop.33. Prévoir de mobiliser le DPU ou un ER pour cerner des espaces de co-voiturage, parkings vélo, bornes d'alimentation électrique... toutes ces objectifs cohérents avec le PADD mais totalement absents du renouvellement urbain d'INOvallée.

Inoallée Nord-Ouest : cheminements piétons (rejoignant l'av. Granier) à conforter/sécuriser (diapos 18 et 19)



Diapo19 Meyl.Fitness

D.17 un ER côté PRESLES ?/ D.18: chemin vers Av. Granier depuis-les Presles-domaine-Aspre/ D19: ch.vers arrêt busC1 à améliorer car impraticable

R.U. INOVALLEE: ENJEU DE LA SECURISATION DES CHEMINEMENTS PIETONS

résumé des 9 propositions effectuées antérieurement (22 Juin 2017, TVB et cheminements,MO.N)

Il s'agit d'un enjeu important dans une commune où la circulation augmente, et où les places de parking insuffisantes pour les nouvelles constructions créent des conflits entre résidents et salariés d'Inovallee.

-A cette fin il convient d'améliorer l'accès au bus, de créer des trottoirs ou pistes, de créer des stations de co-voiturage via un ER (emplacement réservé, DPUr..).

-Une partie du parking de M4 pourrait sans doute constituer un parking relais.

-Créer une piste ombragée pour les piétons le long de l'avenue du Granier, côté Inovallee, depuis l'Avenue du Taillefer jusqu'à celle de Chamechaude. **Cette piste pourrait être interne aux parkings** (vers Société Générale, Meylan Fitness...) sans supprimer spécialement de places parkings.

-Sécuriser la traversée du Granier d'Inovallee à l'école des Béalières,

-Sécuriser les descentes de bus par une signalétique et un trajet adapté

-Sanctuariser (ER) et rendre plus accessible le cheminement étroit qui longe les 136 logements en construction (Domaine d'Aspré) et jouxte Dolphin Integration : ce cheminement (qui se termine par un escalier

-De même pour le Chemin descendant depuis l'avenue du Granier (en face de la rue des Tisserands) le long de Meylan Fitness jusqu'au chemin des présles via un chemin de terre .

-Améliorer les cheminement piétons cycles Ch. de Malacher, ch. des sources, chemin de Bérivière, ch. des sétérées...

-Rappel: sanctuariser le chemin de terre au départ des logements tempologis (derrière) qui longe Sames Kremlin et Altair pour déboucher non loin d'Inovia et peut aussi être connecté au chemin de terre qui longe M4 et peut d'autre part être relié au chemin des sétérées du dessous, au delà de l'avenue du taillefer. C'est le seul cheminement transversal (existant) dans une zone dont le renouvellement urbain a fait l'impasse sur les connexions modes doux.

Par un ER ou une servitude de passage, créer un passage entre le chemin Pré Carré et le chemin des sétérées du dessous.

▪ Les Béalières

Trames vertes « latérales » et espaces verts

Les Béalières sont un quartier construit, doté d'équipements, d'espaces verts, de trames vertes et Bleues déjà évoquées en grande partie. La coulée Verte est bordée au Nord de Bois classes EBC, elle encadrée de deux ruisseaux et d'une trame boisée assez remarquable jusqu'à l'école des Bealières.

-Proposition 34: Ces espaces boisés bordant la coulée Verte jusqu'à l'école et Presque jusqu'à l'avenue du Granier sont à protéger et classer. La trame Bleue rejoint celle de la piste cyclable du chemin des bealières en bordure du granier. Cette TVB avait sa prolongation naturelle à Inovallee.

Restent des composantes de trames locales publiques à protéger, par exemple (il y en a d'autres) :

- Ruisseaux ou beals (ou noues) ex: rue Cheneviere –apparents dans la moitié supérieure

- Espaces verts de copropriété mises à disposition de tout le public (ex espace vert immeuble le Rossini) , etc...

Au sud du quartier des Béalières et en limite de l'avenue du Granier :

- Les espaces Verts et Beals de la piste cyclable près de l'avenue de Granier (chemin des bealières) sont richement boisés.

- A proximité du rond point de Bavière et de l'école des Béalières, ils sont accompagné d'espaces verts arborés de part et d'autre de l'école et de la piste cyclable (situés entre le roudoir des bealières et la piste cyclable d'une part, et entre la piste cyclable et l'avenue du Granier d'autre (p11) part). Ce sont des lieux paysagers de rencontre et de détente.

Ils sont aussi une **composante de la TVB** verticale qui prolonge la Coulée Verte et ses deux beal très boisés jusqu'à Inovallee : chemin longeant M4 à l'ouest, et Chamechaude à l'Est, ainsi que Malacher Nord plus à l'Ouest. ..

▪ **Prop.35**: Ces petits espaces Verts naturels, incluant noues et arbres, notamment à proximité de l'école et donc drainant beaucoup de public, **doivent être non constructibles**

- **Prop.36**: La réalisation de la piste cyclable d'agglomération envisagée sur la piste cyclable actuelle doit s'effectuer
- -en protégeant et renforçant la TVB et en aménageant un espace piéton convivial.

Le coeur de Ville :

Rappel: (Proposition à caractère générale pour le RU- N° 21 et 22). Tout grand quartier comprenant plusieurs centaines de logements devra être doté d'espace de rencontre de plein air (jeux, espaces verts, chemins piétons) et fermé (salles de réunions). Cette obligation, -en raison de son utilité indispensable- devra concerner les espaces déjà construits (via acquisition, dpu, etc..). Ceci vaut pour les futures constructions du terrain Nord de la faculté de pharmacie, du chemin des sources et de PLM, et celles de l'avenue de Verdun (des Ayguinards et de la Revirée au Bachais).

[Proposition n° 22] : les OAP appliqueront intégralement les objectifs du PADD du PLUi et du PCAET à Meylan

Résumé des quelques propositions effectuées pour un règlement de PLUi Meylan :

- Rappel :** 1-compte tenu du rôle essentiel que joue la nature, effectuer un schéma des TVB multifonctionnelles à protéger, incluant les cheminements doux
2. Ne pas construire en bordure de grands axes de circulation ou requalifier l'avenue (arbres) afin de rendre effectif « le recul par rapport aux nuisances (PADD)
3. Remplacer chaque arbre coupé ou détruit par l'urbanisation (Projet de Ville Acte 2)
4. Désimperméabiliser les sols (parkings, places), Inscrire en NC les bassins d'orage et noues, et dans le règlement du PLUi le principe de gestion intégrée des EP.
5. Tenir compte de la hauteur des immeubles pour les règles de prospect. De plus, à proximité des grands axes routiers, une bande verte ou arborée de 20 à 50 mètres est indispensable afin de réduire les pollutions (3). La proposition est de passer à au moins 20 m pour ces cas de figure.
6. Prévenir les inondations et le réchauffement climatique en renforçant et augmentant les trames Vertes et bleues qui devront avoir une largeur suffisante (ref 18 m.min.), les noues, et le coefficient de pleine terre (voir Proj Ville2).
7. Accès aux services, mixité fonctionnelle : Il faut systématiquement recréer un minimum de cheminements piétons, d'espaces Verts et de jeux, de salles de réunion, dans les zones économiques en mutation comprenant plusieurs centaines de logements (Inovallée, et Coeur de Ville, par des outils règlementaires (emplacements reserves, OAP...).

- Terrain de la faculté de Pharmacie

✓ -Prop.38

Une OAP pour un écoquartier sur le Terrain de la faculté de Pharmacie Nord, écoquartier, et de part et d'autre de la coupure de l'avenue de verdun.

Ce terrain, aujourd'hui propriété de l'Etat, est officiellement dévolu au logement notamment social. Les enjeux qualitatifs dans ce secteur sont forts: coupure urbaine à réduire, lien à créer avec le quartier récemment construit en face sans commodités, remédiation à la disparition du paysage arboré côté Nord Ouest. Reprendre les principales préconisations en matière de renouvellement urbain. **Pour ce nouveau quartier, Il s'agit donc de raisonner globalement** (offre de commerces, circulation apaisée, maintien des espaces verts, jardins familiaux)...Si une OAP n'est pas suffisamment claire sur ces enjeux, il risque de se produire ce qu'il s'est passé pour INovallée Est et Sud : des destructions et des mécontentements

Enjeu: devenir un écoquartier.



av. Verdun-- Diapo 20, 21 et 22 : avenue de Verdun et terrain Nord de la fac de pharmacie, sous différents angles.

Prop.39. Requalifier l'avenue de Verdun, réduire la coupure urbaine (cf PADD) et l'arborer, en raisons des nuisances... Sur la rive Nord et Nord Ouest de l'avenue de Verdun l'urbanisation s'est faite ces dernières années en détruisant les arbres. Il n'est plus possible de dire comme en 2012 (rapport de présentation du PLU) que cette avenue est "insuffisamment urbaine" et qu'il faut dégager les vues !! L'enjeu est aujourd'hui de parvenir à laisser suffisamment d'arbres coté Nord Est, ainsi qu'un espace de verdure qui pourrait bénéficier aux habitants des deux côté de l'ex voie rapide... Les habitants avait assez fortement contesté l'urbanisation récente de l'avenue de Verdun.

Prop40 : Non constructibilité des jardins familiaux (cf projet de ville concerté) et Non constructibilité terrain de foot appartenant à l' Etat. (idem)

Prop.41. et de la trame verte du bord sud de l'avenue de verdun encore préservée, (voir photo) .

Prop.42. Mettre en ER (espace vert non constructible) pour jeux pour enfants.

- Quartier Buclos- Ayguinards -Revirée -Verdun

Terrain PLM, restructuration de la crèche, et société générale:

Prop.43 Rappel: il faut une OAP pour les enjeux structurants sur l'ensemble de ces quartiers, reprenant les propositions générales du renouvellement urbain. : TVB, déplacements, cheminements doux, équipements de proximité (voir carte scolaire et crèches) –

Ce nouveau quartier – j'inclus les Sources - n'a pas non plus de local de réunion, il faut donc en créer un car il comporte plusieurs centaines de logements (cf diapo 7 p.11, extrait du défi 2 , Projet de Ville concerté, acte2).

Trames Vertes et Bleues :(Rappel): la TVB de la piste cyclable des Buclos, et sa connection au parc de l'île d'amour et à la Taillat sont à "sanctuariser" au PLUi.

Proposition 44. - les Buclos: concernant les TVB locales : intégrer les travaux de l' Union de Quartier.

- Comme pour la piste cyclable structurante de Meylan Est (prop.12) il convient de noter que, s'il est envisagée que la piste cyclable actuelle devienne d'agglomération alors cela doit s'effectuer en protégeant la et renforçant TVB et en ménageant un espace piéton convivial.

Prop45 Non constructibilité de l'espace vert de la crèche des buclos, de la TVB, en redonnant à l'espace boisé classé sa superficie antérieure.

Terrain PLM :

Enjeux: Développement économique et éventuellement mixité logement, HQE (Ecoquartier, porosité)

Prop46 –TVB

-respect et inscription au PLUi de la TVB depuis la mare des Cerisiers (Revirée) jusqu'au sud de l'avenue du Vercors (haies arborées, arbres classés cf concertation proj.PLM Métro+ TV Verdun et TV Ch des Sources). Respect de la porosité.

- Nord de PLM (Schneider Electric): classer les arbres et la trame bleue.

-Centre: créer un cheminement piétons cycles traversant. Permeabilité du sol.

TVB: Traiter la coupure urbaine de l'avenue de Verdun sans toucher aux arbres de l'avenue de Verdun, inscrire au PLUI les trames vertes de Verdun et du chemin des source le long de PLM (z NC).

Prop. 47 rappels: non constructibilité de la plaine de jeux des Ayguinards ainsi que le terrain de l' ancienne piscine et requalification (TV) de l' Avenue de Verdun-Voir carte p7.

Quartier Revirée :

Un avant projet prévoit le regroupement des deux gymnases en un seul, aux Ayguinards.

Afin d'éviter un éventuel aménagement sans plan d'ensemble, à la parcelle, il convient :

- **proposition 48 :**

- d'appliquer les orientations du PADD, à reprendre dans le règlement du PLUI pour Meylan (cf 7 les propositions déjà listées plus haut)- de prévoir une OAP si le nombre de logements à construire le mérite

- de prévoir un schéma des TVB et des Cheminements piétons, et notamment :
- d'inscrire au PLUI les deux cheminements piétons arborés qui longent le gymnase de la Revirée *, de part et d'autre du gymnase (ci dessous)* et permettent de rejoindre le quartier des Ayguinards.
- De confirmer les espaces non constructibles (Voir la carte des parcs et jardins p 7).



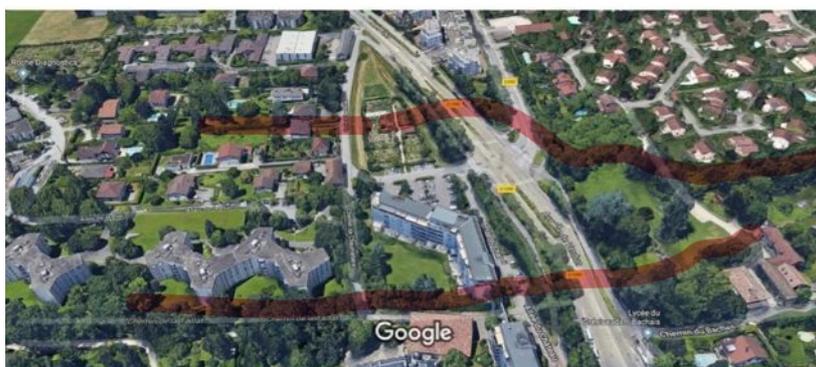
diapo 23

* en rouge : chemins encadrant le Gymnase de la ervirée (derrière Paquet jardin, av de verdun)

Autres trames Vertes ou /et bleues à travailler : ex- Bachais-Verdun, MEYLAN EST

1. Esquisse de Trame verte de part et d'autre de l'avenue de Verdun (Coeur de Ville)

(au 1er plan, ch. de la Taillat, au deuxième plan : le Bachais , dont les jardins familiaux).



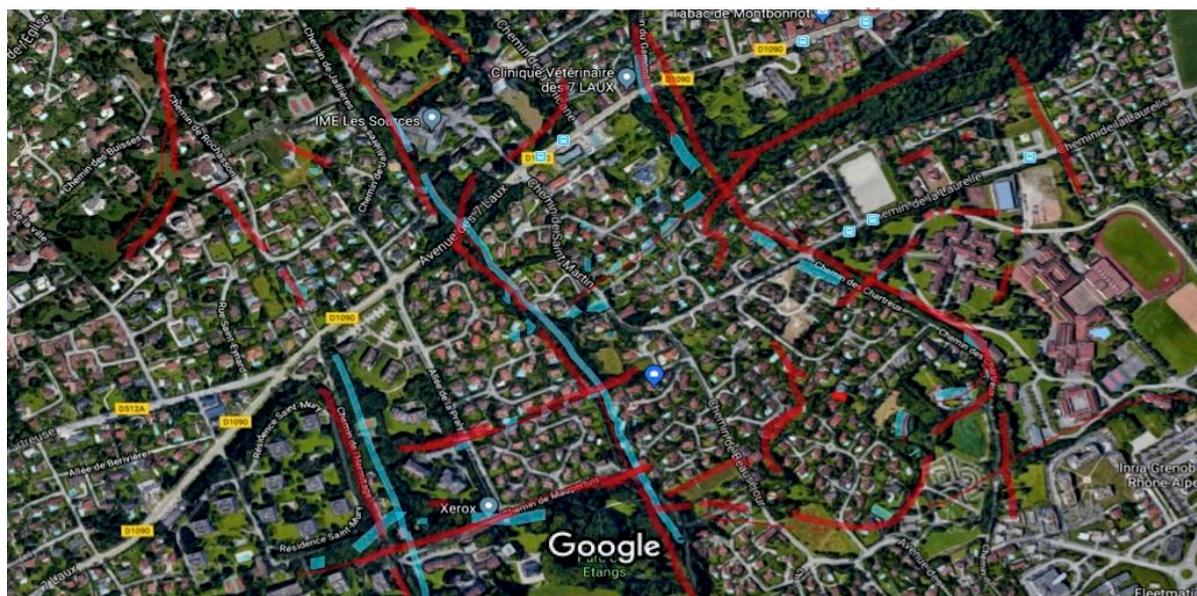
Images ©2017 Google. Données cartographiques ©2017 Google 20 m diapo 24

Trame Verte Bachais-Taillat (en rouge)

2. Ci dessous et page suivante : Charlaix–Maupertuis [cf **Propos.20**), Meylan Est (cf p10)].

Un Patrimoine Paysager remarquable accessible à tous existe au Charlaix. Un exemple : la prairie située à l'angle du chemin de Bausejour et de l' Avenue des Quatre Chemins , donne accès au Grand paysage sur la Chartreuse et Belledonne en même temps. Seuls des ruches et des arbres occupent le terrain. Cet espace doit être préservé, et les droits à construire (en hauteur) autour maîtrisés de manière à maintenir cette fonction patrimoniale paysagère. Une multifonctionnalité peut être envisageable si elle permet de maintenir ce caractère (ex activité agricole douce, pâturage, ruches).

Trames Vertes et Bleues : Le schéma reste à créer, même si dans la diapo suivante (25), figurent quelques essais de mises relief. Un exemple (majeur) : la Jonction -par le chemin de Sirland, de Bausejour, et l'avenue Des quatre chemins-, entre le Parc de Maupertuis et le Cimetière du Gamond, via la prairie située à l'angle du chemin de Bausejour et de l' Avenue des Quatre Chemins évoqué précédemment.



Images ©2018 Google, Données cartographiques ©2018 Google 100 m Diapo 25
 Charlaix Maupertuis (en rouge les Trames Vertes constituées ou, (en pointillé) à renforcer. En bleu les TB)

Liste des Annexes :

1. **Extraits du projet de Ville acte 2 concerté** (sept.2018) p 19-20
2. **Impact du végétal en Ville** p.21-
3. **Remarques au PLUi Métropolitain, extraits** (groupe Aimeylan -p 22-23-)
4. **Amendements au PADD et Voeu** –p. 24 et 25.
 (voeu adopté à l' unanimité des élus, peu coutumiers du fait, exprimant une volonté communale : créer des espaces publics de jeux, détente, et salles de réunion dans INOVALLEE -via le DPUr, ou autre (ER)*. Le projet de Ville2 materialise cet enjeu -cf la diapo 7 p.11 + bas de la p.20- cf les deux petits cercles dans Inovallee sud-. Reste à concétiser les objectifs dans le règlement, ce qui n'est pas fait..)
5. **Carte du bruit** (ext. Rapport présentation PLU Meylan 2012 et 14 modifié).

Documents dont dispose déjà la Métro, auxquels il est fait référence dans ce texte

- Document Officiel de la ville de Meylan, *projet de Ville Acte 2* (issu de la concertation, Sept.2017, envoyé fin Oct.)
- *Avis sur le Projet de Ville 2* : avis des associations Meydia et Verts de Meylan (daté du 5 Oct. 2017)
- *PLUi & PLH : enjeu de la nature, des Trames Vertes et Bleues dans les lieux de convivialité dans l'urbanisme Meylanais* (daté du 22 Juin 2017, contribution de MO. Novelli)
- *Avis du groupe AIMeylan sur le PADD*, (Novembre 2016) [*Document du PADD du PLUi : remarques et amendements déposés au CM du 14.11.16*]
- Revue des cadres de la fonction publique: Techni-cités n°309 Janvier 2018 [*"Osons la Ville perméable !"*].

* Le voeu avait été initalement présenté à la Ville, sans unanimité, puis représenté à l'adresse dela métro, recueillant l' unanimité.

Défi n°1

Conforter le modèle de ville nature

Enjeux - Préserver le système naturel meylanais

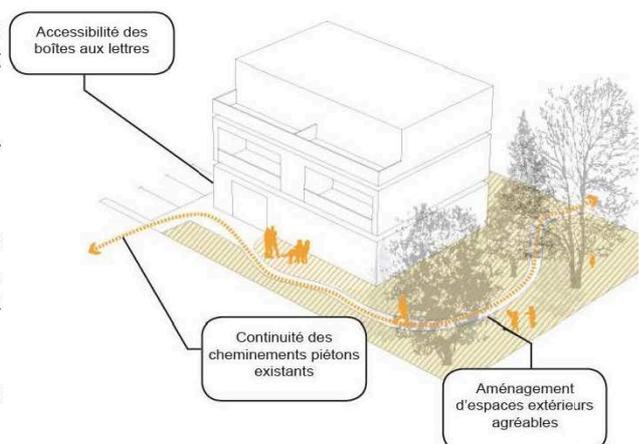
- Préserver la proximité et l'accessibilité aux espaces naturels de la commune en maintenant les espaces naturels de proximité.
- Permettre à la faune et à la flore de circuler librement entre les grandes entités naturelles de la commune en maintenant et préservant les corridors écologiques existants.
- Préserver et valoriser le système hydrographique meylanais (ruisseaux et béals notamment).
- Préserver les éléments du paysage existants comme structure verte de la commune.
- Maintenir et valoriser les arbres remarquables identifiés sur le territoire de la commune.

Défi n°2

Promouvoir le vivre-ensemble et le lien social

Préconisations - Assurer et créer des liens avec l'existant

1. Aménager des espaces extérieurs suffisants dans les opérations à venir et y associer la notion de porosité.
2. Prendre en compte les cheminements piétons existants et leur prolongement dans le traitement de l'opération.
3. Maintenir les servitudes de passage existantes sur la parcelle à construire si il y en a.
4. Aménager des espaces communs agréables (bancs, espaces ombragés...) et ouverts à tous, habitants comme extérieurs, pour ainsi favoriser la création de lien social.
5. Assurer l'adressage lisible des opérations nouvelles sur l'espace public.



Synthèse
LE PROJET DE VILLE ACTE II

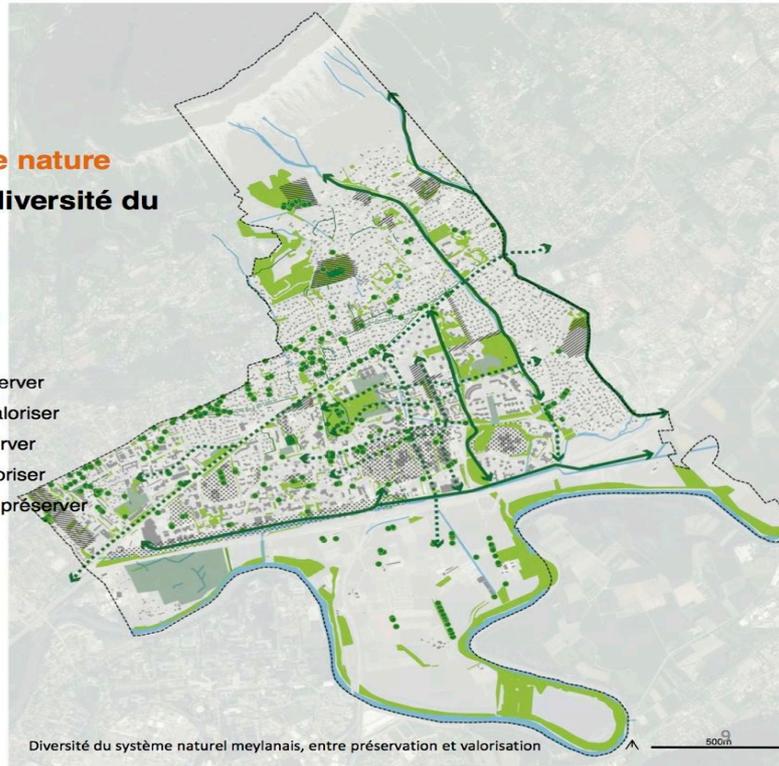
Défi n°1

Conforter le modèle de ville nature

Orientations - Valoriser la diversité du système naturel meylanais

-  Corridors écologiques existants
-  Continuités écologiques à créer
-  Haies diversifiées à préserver
-  Espaces Boisés Classés à préserver
-  Jardins familiaux à conserver/valoriser
-  Espaces verts existants à préserver
-  Espaces publics existants à valoriser
-  Arbres anciens remarquables à préserver

«La trame verte et bleue de Meylan est sa plus grande richesse. C'est un réseau paysager, écologique et social qui s'étend partout sur la commune.»



Defis- Synthèse du projet de Ville –Septembre 2017- extraits (site de la commune)

Synthèse
LE PROJET DE VILLE ACTE II

Défi n°2

Promouvoir le vivre-ensemble et le lien social

Orientations - Conserver et valoriser la porosité du territoire

-  Cheminements doux existants à préserver
-  Connexions piétonnes à apaiser/valoriser
-  Espaces de convivialité à préserver
-  Espaces de convivialité à créer
-  Locaux disponibles à la réservation (associations, unions de quartiers...)

«Il faut absolument maintenir les parcs et les lieux de convivialité dans Meylan, c'est très agréable d'avoir tous ces espaces accessibles à tous.»

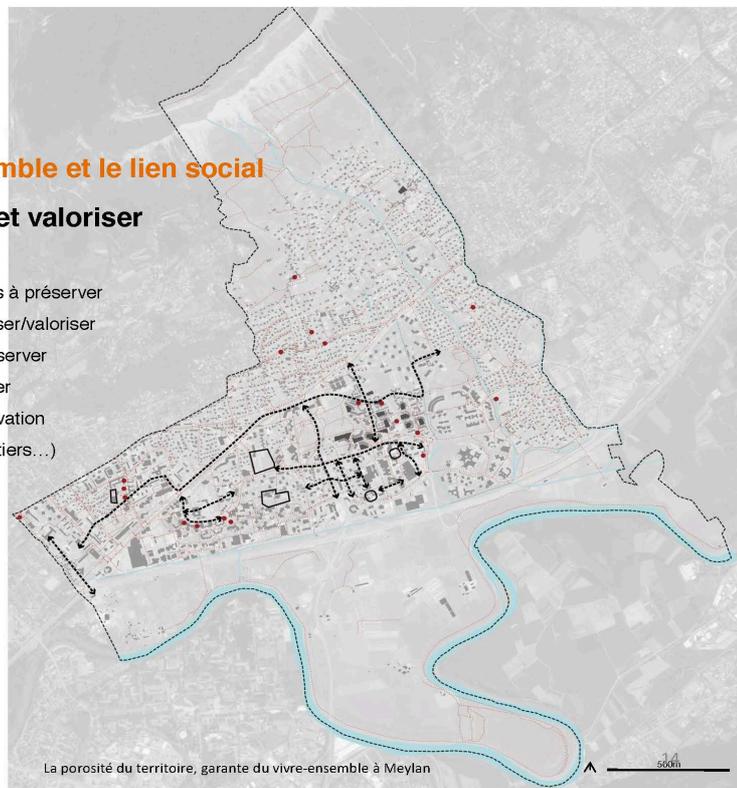




Photo n°12 : Quartier Bottière-Chénaie, Nantes.

L'artificialisation des zones urbaines liées à l'urbanisation modifie la surface (imperméabilisation des sols) et le proche sous-sol (construction de réseaux enterrés et tunnels). Cette artificialisation des sols a pour conséquence d'augmenter le ruissellement de l'eau, ce qui consécutivement induit :

- une augmentation des volumes d'eau collectés et à gérer, de la vitesse d'écoulement et de fait, un risque d'inondation accru,
- une diminution de l'infiltration et un assèchement des sols,
- une concentration de la charge polluante des eaux avec un risque accru de pollution des milieux récepteurs en aval.

La diminution du ruissellement permet de diminuer le risque d'inondation, d'éviter le surdimensionnement coûteux des réseaux, de diminuer la charge polluante des eaux et de limiter la dégradation des sols et des infrastructures liées à l'érosion.

L'infiltration des eaux pluviales permet le stockage de l'eau dans le sol pendant les périodes pluvieuses. Ensuite, cette eau peut être utilisée par la végétation par évapotranspiration et ainsi potentiellement contribuer à rafraîchir l'atmosphère urbaine en période estivale.

2. Extrait (p8) de Impact du vegetal en ville : APES_03vegetationen ville-.pdf

Vie sociale

La cohabitation entre végétation urbaine et citadins amène à favoriser la vie sociale, notamment via les jardins en ville (jardins familiaux, partagés ou encore d'insertion sociale et professionnelle) ou les différents espaces verts, tels que des parcs et squares.

Ainsi, les espaces verts urbains représentent des lieux d'échanges entre citadins, permettant discussions et rencontres. Ils présentent un potentiel de socialisation plus important que les espaces urbains non végétalisés, de par leur fréquentation accrue. Les parcs en ville sembleraient être aussi un élément favorisant la mixité sociale, car ils permettraient de créer des liens d'amitié entre enfants et jeunes de différentes cultures²⁴.

La végétation peut par ailleurs venir améliorer la sécurité en ville en réduisant les incivilités, la criminalité et la violence. Les quartiers les plus végétalisés correspondant généralement à des espaces entretenus et chers aux habitants, ils sont moins touchés par des actes malveillants tels que les tags, les graffitis ou des agissements plus graves. Les espaces végétalisés induisent en effet une surveillance accrue même si celle-ci est informelle. Concernant la violence, les espaces urbains végétalisés tempérent certains précurseurs psychologiques induisant ce comportement. Ils permettraient ainsi de contrôler les attitudes agressives et de résoudre les conflits de façon plus constructive et aisée²⁵.

Conclusion et perspectives

Pour conclure cette étude exploratoire, il apparaît que c'est la diversité de la végétation présente en ville, tout comme celle de ses formes qui offre le plus de bénéfices environnementaux et sanitaires. Si la végétation peut avoir de nombreux impacts positifs, quelques aspects dans le choix des espèces implantées nécessitent toutefois une certaine vigilance. On pense notamment à la gestion des espèces envahissantes ou émettrices de terpènes (qui sont des composés organiques volatils précurseurs d'ozone), à l'impact carbone et au coût d'entretien d'espèces non locales, ou encore à l'aménagement et la morphologie des arbres, qui peuvent freiner la dispersion des polluants dans les rues encaissées. D'un point de vue sanitaire, l'attention sera notamment à porter sur les espèces allergisantes (par exemple le bouleau, le noisetier, certaines espèces de cyprès...) et la gestion de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts. Afin de garantir le meilleur bénéfice de la végétation sur la qualité de vie des citadins, les retombées environnementales, paysagères mais aussi sanitaires sont donc à prendre en compte de façon concertée dans les projets d'implantation de végétation en ville.

¹⁹ De Vries et al. (2003) ; Van den Berg (2000).

²⁰ Lessard et al. (2008).

²¹ Cleland et al. (2008) ; Potwarka et al. (2008).

²² Ulrich (1984) ; Kuo et al. (2004) ; Taylor et al. (2001).

²³ Kaplan et al. (1989) ; Lambin 2009 ; Kuo (2001) ;

2. Extrait (p8) de Impact du vegetal en ville : APES_03vegetationen ville-.pdf

Enjeu pour l'agglomération des Trames Vertes (corridors écologiques) et PADD Evolution de l'urbanisme Meylanais

QUEL URBANISME À MEYLAN DEMAIN ? I. CONSTATS : 1/ HABITAT ET IDENTITÉ DE MEYLAN (M. NOVELLI)

diapo1-Eymindes



d.2-Lavandières, béalières Logement Mixte privé et social, + routoir (D.3).



LES CONSTRUCTIONS ACTUELLES DE LOGEMENT



(D.8)
[INOVALLEE 1000 Logts env.] -

(Diapo10)
p3

AVANT

APRES

Document du PADD du PLUi

Remarques (extraits) et amendements déposés au CM du 14.11.16 (*).

I. Remarques générales :

Il est important que le futur PLUi

1. comporte des préconisations qualitatives : pas d'urbanisation au coup par coup sans vision d'ensemble, surtout lorsque les constructions sont massives - et (peut être via le règlement du PLUi, mais il serait sans doute utile que le PADD en acte le principe).

2. Veille à ce que puisse être exigées l'ouverture de pistes cyclables, de chemins piétons et d'espaces verts communs, lorsqu'ils n'existent pas, et particulièrement pour Meylan dans les zones UBb, UBc, UBe, UBf, UBg, (cf un amendement au règlement que j'ai proposé lors de la modification du PLU en 2014, au Conseil M et dans l'enquête publique, non retenu).

3. Ait un regard « éclairé » sur certains projets en cours, fragile juridiquement et qui font l'objet de contestations toujours dans le périmètre situé entre l'autoroute A 41 et l'avenue de Verdun, traversés par deux autres voiries structurantes: l'avenue du Vercors - Granier et l'avenue du Taillefer) Il s'agit de :

- la vente de la parcelle (communale) de la crèche des buclos avenue du Vercors, et la suppression des mini-crèches des bealières, - le projet de méga - crèche (90 bambins) dans l'école des Buclos, en zone inondable, malgré l'avis très réservé des services de l'Etat, a obtenu sur le fil un accord du précédent préfet, mais est contraire à un développement durable de proximité. .

4. Définisse les Zones non constructibles à sanctuariser :

Pour la population il est clair que - *Le terrain de l'ex piscine des AYGuinards*, futur parc actuellement en zone constructible, doit devenir non constructible au PLUi. *Le terrain sud de la faculté de pharmacie*, espace naturel non constructible, doit le rester. *La parcelle boisée de la crèche des Buclos*: revenir au classement EBC antérieur. [*La serve et les jardins de Chau-metière* doivent être également confirmés comme non constructibles au PLUi (ajouté le 6/6/7).

*que j'ai soutenus au nom des élus AIMeylan, et qui sont parvenus à Grenoble Alpes Métropole

Remarques concernant la partie Habitat

III. Habitat, politique de la ville & cohésion sociale – pour une métropole solidaire/

III.a) Habitat

L'habitat est un enjeu important et complexe qui ne se réduit pas au logement. C'est pourquoi ce chapitre du PADD mérite quelques précautions et compléments. La métropole doit conjuguer différents enjeux potentiellement contradictoires : accroître l'offre de logements accessibles à tous et diversifiée, innovante pour correspondre aux besoins des populations, lutter contre le déclin démographique des villes (Meylan était concerné), mais aussi économiser et l'espace et favoriser la qualité de vie des habitants. (...)

Cette ambition qui cumule des objectifs potentiellement contradictoires nécessite un haut niveau d'exigence et de vigilance.

La Métropole doit donc s'engager à veiller - parfois plus que les communes ne l'ont fait - à la qualité de vie, et à prendre à son compte dans chaque opération importante de construction de logement, différents enjeux (évoqués dans d'autres chapitres) tels que : La « volonté de favoriser l'implantation des fonctions de proximité » pour que l'habitat soit viable et de qualité « (telles que commerces, écoles, crèches... » (cf p 25 du PADD et p 4 de l'annexe de la délibération centralité de proximité), et « la volonté de faciliter les déplacements à pied ou à vélo au sein de ces centralités ».

Remarques concernant la partie Environnement & Cadre de Vie

IV. Environnement & Cadre de Vie – pour une métropole durable et agréable à vivre

[nota : fait référence à l'esprit de l'article L212-1 alinéa 3 du code de l'urbanisme : Il s'agit de prendre en compte dans les orientations d'urbanisme l'anticipation et l'adaptation au réchauffement climatique sous ses aspects énergétiques : lutte contre les GES, rafraîchissement via la végétalisation, faunistiques (y compris moustiques), floristiques et de biodiversité, paysager, mais aussi de lutter contre les pollutions (y compris liée aux déchets).]

IV. a - p. 72 concernant les déchets, il est proposé la mise en place de bacs de compost : il ne faudrait pas le limiter aux logements neufs. A noter : l'enjeu est aussi de moins brûler de déchets et de les réduire, de ne pas aller en chercher trop loin, et d'augmenter la part de combustibles renouvelables dans le chauffage urbain.

Le réchauffement climatique a une influence sur l'évolution des moustiques : les prendre en compte dans l'aménagement des espaces (entretien des espaces verts, curage cours d'eau...) et la construction d'immeubles (pb des toits terrasses, terrasses sur plots...).

IV.b- p 75-78 Inclure la nature dans la ville

- Si le paysage et les trames vertes et bleues figurent dans le PADD comme des richesses à préserver et conforter, il est à noter que les habitants de Meylan tirent un bilan très négatif des opérations urbanistiques en cours qui ont mis à mal les haies et les alignements d'arbres. Le déclasserment d'arbres et d'EBC, le refus de construire en retrait des voiries ont réduit la proportion de nature et d'arbres en ville à Meylan, avenues de Verdun, des Sept Laux, du Granier, du Taillefer, et du vieux chêne. Il est important de corriger ce qui peut l'être encore sur Malacher nord et dans INOVALLEE, de requalifier les ex-trames vertes locales, et de favoriser également les cheminements piétons cycle et les espaces verts de rencontre, proposition rejetée par l'exécutif à l'époque. Ces deux objectifs correspondent du reste aux objectifs du PADD de la Métro, (page 74 et 75./ - Trame vertes et bleues :

Le PADD propose de » renforcer les continuités entre les différents composants de la trame : Cette trame s'appuiera sur les parcs, jardins, arbres d'alignement, végétalisation des voiries »... Cet objectif que nous partageons permettrait de mailler ou compléter les trames existantes ds les quartiers et qui sont nombreuses à Meylan. Certains unions de quartier ont d'ailleurs travaillé sur la question.

- *Une mention particulière pour le lac de la Taillat et sa plaine agricole : /*

Le lac, espace naturel sensible de qualité pourrait être mieux raccordé à la ville par des cheminements doux et des continuités vertes, et la biodiversité pourrait être renforcée dans la plaine agricole qui le borde : ce n'est pas incompatible.**

IV.c.- Limiter l'exposition des populations aux nuisances pour préserver la santé :

-(p79).En matière d'urbanisme, il s'agit surtout d'éloigner suffisamment les constructions habitées des sources de nuisances : routes et autoroutes, incinérateurs, lignes à hautes tensions ...pour réduire l'exposition au bruit, aux pollutions de l'air...ET de mettre en place des compensations pour les constructions existantes.

A Meylan, récemment, les constructions dans INOVALLEE ont dépassé les limites (en vigueur dans le passé) qui éloignaient les habitations des nuisances routières : ainsi, les programmes le long des carrefour de circulation, avenue du taillefer/ Granier ou Taillefer Vieux chêne tels que l'Odyssée subissent une exposition aux nuisances inédite. Il conviendrait de mettre en place des compensations.

-Ne l'oublions pas, en dehors de murs anti- bruit, la qualité de l'air bénéficie d'un allié précieux : l'arbre. Les arbres contribuent à la dépollution de l'air : non seulement du CO2, mais aussi d'autres polluants typiques des atmosphères urbaines comme les particules de métaux lourds, les suies issues de combustions, les poussières issues d'activités industrielle, ou les polluants gazeux. Ces polluants, mélangés au CO2, entrent dans l'épaisseur des tissus de la feuille, et sont stockés durablement dans la matière de l'arbre. Les arbres, à condition d'enchoir les espèces, remplissent de multiples fonctions: paysagères, rafraichissantes, dépolluantes...

Pour réduire l'exposition aux risques dans Les zones d'habitations trop proches des sources de nuisances il conviendrait de :

- *Requalifier et réarborer les voiries structurantes polluées desservant à la fois des zones économiques importantes et des habitations nombreuses (ex Taillefer Granier-Vercors-Verdun à Meylan). Le PADD prévoit de requalifier Verdun mais oublie Taillefer (accès à la rocade) et Granier –Vercors (liaison Verdun-Taillefer).*

- *Ne pas construire à proximité du Carrefour de la carronnerie, au débouche de l'autoroute, de la rocade, et de l'avenue de Verdun, ni à proximité de l'incinérateur. Ne pas y placer de terrain de sport d'extérieur.*

Proposition d'amendements du Groupe AIMeylan le 14/11/2016/

Avant de proposer ces amendements à la délibération, nous avons deux points de la note de synthèse de la délibération qu'il faudrait compléter.

- **P7 Dernier paragraphe**, après « Favoriser l'installation de nouveaux habitants : cela passe par un le developpement de parc de logement , tant du point de vue quantitatif que qualitatif, répondant aux besoins de tous les habitants sur le territoire »,

Rajouter : En veillant à la présence de fonctions et services de proximité dans les nouveaux quartiers ainsi qu'aux axes de circulation piétons-cycles.

[NDLR Explication : en effet, l'urbanisation de Meylan, qui est rendue possible par le PLU de 2012, est massive : + 2000 logements prévus pour une ville d'à peine 18 000 habitants, qui dans l'avenir devrait donc gagner 4 à 5000 habitants. Or, elle s'effectue sans vision d'ensemble, à la parcelle, sans tenir compte des besoins en services, notamment en crèches et écoles et au rebours des pratiques antérieures qui ménageaient le cadre de vie (espaces Verts communs, construction en retrait des voiries). Ce qui concerne Meylan vaut pour toute urbanisation importante, voir massive, telle qu'ici (Renouvellement urbain par mutation de zone économique).

-**P7 - 4ème paragraphe** concernant les 10 quartiers de la politique de la Ville : après il s'agira...« et d'y améliorer le cadre de vie des habitants », rajouter « ainsi que l'offre de locaux économiques diversifiés ».

Exposé des motifs: dans ces quartiers la densité d'activité marchande est au moins deux fois inférieure à celle des unités urbaines, sans parler de l'artisanat, il est donc opportun que le PADD prévoit l'implantation (ou l'offre) de locaux économiques diversifiés : pépinières d'entreprises, activité tertiaires et activités productives, artisanat, ainsi que l'éligibilité de l'artisanat aux exonérations ou réductions de TFPB, et le décloisonnement de la distinction « locaux à usage habitation/ locaux à usage commercial ». L'économie est un enjeu prioritaire de la la « Loi Lamy » sur la Politique de la Ville.

V.b.) Nous avons listé un ensemble de points qu'il faudrait rajouter au sein du PADD.

Nous demandons donc que figurent ces points sous forme d'un amendement à notre délibération.

p. 26 : requalification urbaine de l'avenue de Verdun... et des avenues Vercors-Granier.

p. 40 : conforter l'offre d'espaces dédiés (...) dans le cœur métropolitain, ouvert aux habitants en soirée et le week-end avec un dispositif d'accompagnement à définir pour lutter contre la fracture numérique.

// p. 48 : § A conforter les espaces agricoles stratégiques de plaine et de coteau

Exposé des motifs :/Entre 2005 et 2015, les espaces agricoles ont diminué de 567 hectares tandis que les espaces urbanisés ont augmenté de 465 hectares. Afin d'enrayer cette déprise, la Métro met en place des outils de reprise, dont des espaces agricoles intercommunaux, des fermes communales , comme à Montbonnot.

Amendement : rajouter dans les outils opérationnels cités : *la création de zones agricoles intercommunales permettant intervention directe de la Métro.*

- **p. 48 : chapitre** « conforter les activités agricoles et sylvicoles ». Rajouter un paragraphe F *Conforter la biodiversité dans ces espaces agricoles (dont la boucle de la Taillat) et sylvicoles./*

- **p. 57** : rajouter sur le schéma une liaison Grenoble-Grésivaudan circulant sur la RD1090

- **p. 58** : dans le § E *Atténuer les coupures urbaines ; rajouter la phrase : Il faudra veiller à réintroduire la nature sur les voiries structurantes// P 63 du PADD, colonne de gauche , 2eme paragraphe : Après « amélioration de la qualité de vie globale en milieu urbain » :*

rajouter: Celle ci implique que l'on veille à l'existence de fonctions et services de proximité nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux quartiers ainsi qu'aux axes de circulation piétons-cycles.

- **p 79** : dans le § le long des axes urbains historiques.(..) :

Exposé des motifs : Certaines voiries “non historiques” sont exposées à de multiples nuisances aux heures de pointe, parce qu’elles sont proches de voies rapides et/ou desservent de nombreuses entreprises et habitations. Pour réduire l’exposition aux risques dans les zones d’habitations trop proches des sources de nuisances le PADD prévoit de requalifier les voiries. Ainsi, il prévoit de requalifier l’avenue de Verdun : (ex Taillefer Granier-Vercors-Verdun à Meylan). Mais oublie l’avenue du Taillefer qui est pourtant l’accès à la rocade , et les avenue Granier – Vercors qui relie Verdun à l’avenue du Taillefer)/

Les arbres contribuent à la dépollution de l’air : non seulement du CO2, mais aussi d’autres polluants typiques des atmosphères urbaines comme les particules de métaux lourds, les suies issues de combustions, les poussières issues d’activités industrielle, ou les polluants gazeux . Ces polluants, mélangés au CO2, entrent ds l’épaisseur des tissus de la feuille, et sont stockés durablement dans la matière de l’arbre.

Rajouter à la phrase« le long des axes historiques (...) la phrase : *Requalifier les voiries structurantes proches des voies rapides et/ou desservant de nombreuses entreprises et ou habitations, par l’implantations d’arbres aptes à améliorer l’insertion paysagères et à dépolluer l’air.* //

- **p. 79** : Qualité de l’air lié au chauffage urbain/ Après “privilégier des modes de chauffage performants et à faible émissions de particules fines”, Rajouter : *réduire le volume de combustion des déchets urbains et augmenter le volume d’énergie renouvelable et peu polluante.*//

Conseil Municipal du lundi 3 Avril 2017

Vœu concernant le renouvellement du DPUR sur la ZAD de Meylan

Déposé par Marie Odile NOVELLI

Conseillère municipale écologiste groupe AIMeylan

1. La commune de Meylan, soucieuse de prendre en compte les remarques des citoyens concernant l’urbanisation assez massive de Meylan, notamment sur les zones de reconversion économique en habitat, propose que soient appliqués les objectifs du PADD de la Métropole sur la ZAD Inovalée, à l’occasion de l’examen des DIA.

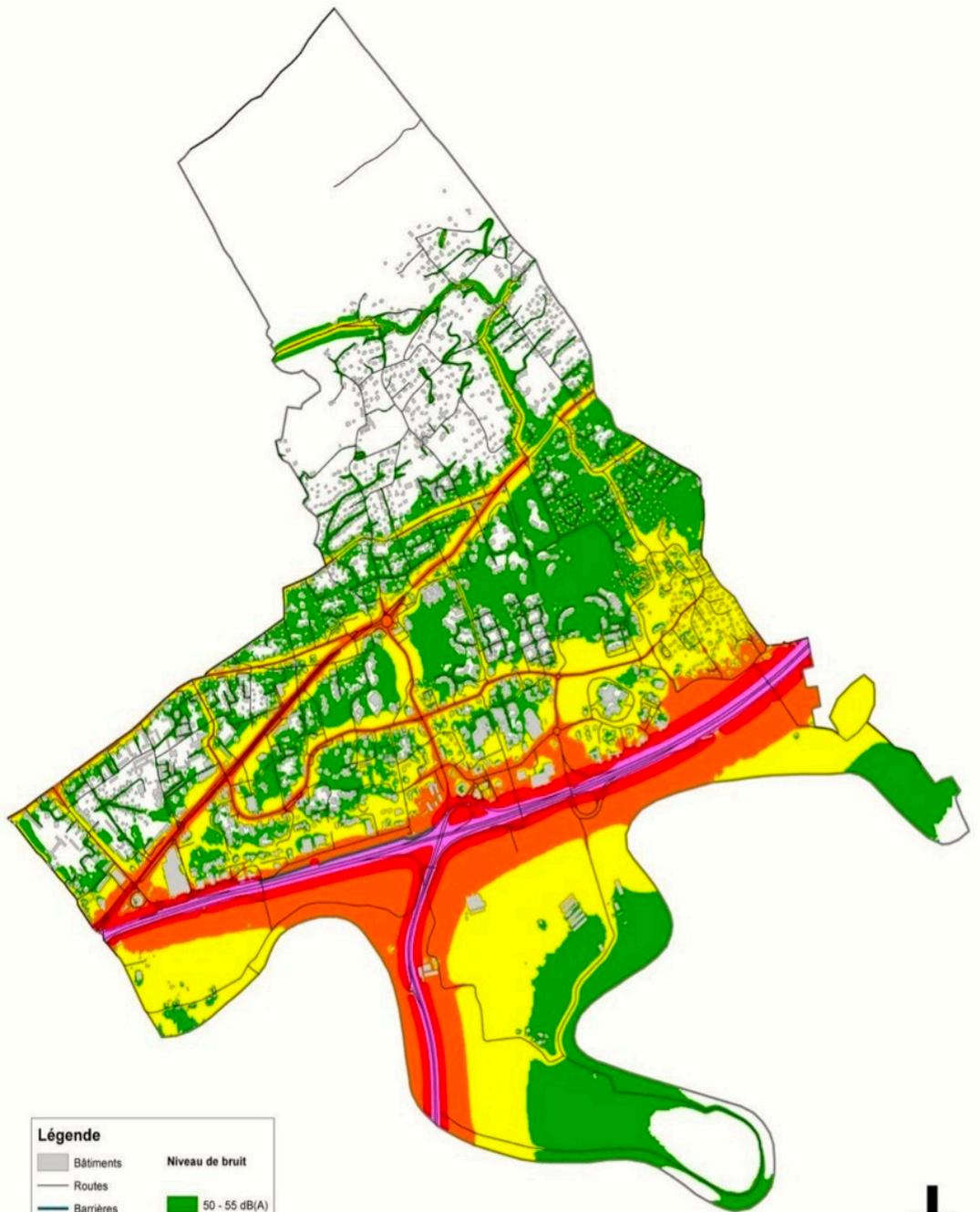
Il s’agit de pouvoir appliquer les objectifs du PADD (lutter contre le changement climatique et engager la transition énergétique, conforter le dynamisme économique du territoire au service de l’emploi, renforcer la cohésion sociale territoriale) aux constructions programmées ou livrées qui concernent un millier de logements.

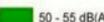
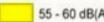
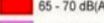
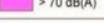
2. La préemption veillera à ce que les objectifs du PADD soient en tout ou partie respectés (P8).

Il s’agit par exemple de créer les espaces manquants pour « faciliter les déplacements à pied » (p9 du PADD) par des cheminements piétons..., les espaces verts de jeux pour enfants ou de rencontre (p74 et 75 du PADD), ainsi que les espaces de parkings pour vélos (p17 du PADD)et les emplacements « réservés aux bacs de compost » (p72 du PADD) p17, de créer une salle de réunion dans le futur quartier (Local Commun Résidentiel) qui, bien que destiné à revoir un millier de logements, n’en comporte aucune.

La préemption veillera en outre à ce que soient respectés les objectifs de mixité sociale, et d’accessibilité aux familles

Vœu adopté à l’unanimité



Légende	
	Bâtiments
	Routes
	Barrières
	Limite communale
	Niveau de bruit
	50 - 55 dB(A)
	55 - 60 dB(A)
	60 - 65 dB(A)
	65 - 70 dB(A)
	> 70 dB(A)

0 500 1 000 2 000 Mètres



Echelle : 1:10 000